RÉGIE DE L'ÉNERGIE

DEMANDE RELATIVE AU DOSSIER GÉNÉRIQUE PORTANT SUR L'ALLOCATION DES COÛTS ET LA STRUCTURE TARIFAIRE D'ÉNERGIR

DOSSIER : R-3867-2013 Phase 2B

RÉGISSEURS : Me MARC TURGEON, président

Mme FRANÇOISE GAGNON et

M. FRANÇÕIS ÉMOND

RENCONTRE PRÉPARATOIRE DU 13 MAI 2020

VOLUME 1

CLAUDE MORIN Sténographe officiel

COMPARUTIONS

Me AMÉLIE CARDINAL avocate de la Régie

REQUÉRANTE:

Me HUGO SIGOUIN-PLASSE avocat d'Énergir, S.E.C.

INTERVENANTS :

Me PAULE HAMELIN avocate de l'Association des consommateurs industriels de gaz (ACIG);

Me ANDRÉ TURMEL avocat de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (Section Québec) (FCEI);

M. JULES BÉLANGER représentant d'Option consommateurs (OC);

Me FRANKLIN S. GERTLER avocat du Regroupement des organismes environnementaux en énergie (ROEÉ);

Me DOMINIQUE NEUMAN avocat de Stratégies énergétiques (SÉ).

TABLE DES MATIÈRES

		PAGE
PRÉLIMINAIRES		4
CATHERINE SIMARD		
JEAN-FRANÇOIS TREMBLA	Y	
SYLVAIN TREMBLAY		
INTERROGÉS PAR Me HUG	O-SIGOUIN PLASSE	14
INTERROGÉS PAR M. JUL	ES BÉLANGER	33
INTERROGÉS PAR Me PAU	LE HAMELIN	38
INTERROGÉS PAR Me AND	RÉ TURMEL	53
INTERROGÉS PAR Me FRA	NKLIN S. GERTLER	66
INTERROGÉS PAR Me DOM	INIQUE NEUMAN	82
DISCUSSION		87

L'AN DEUX MILLE VINGT (2020), ce treizième (13e) 1 jour du mois de mai : 2 PRÉLIMINAIRES LA GREFFIÈRE : 6 Protocole d'ouverture. Rencontre préparatoire du treize (13) mai deux mille vingt (2020) par 8 visioconférence, dossier R-3867-2013 Phase 2B. 9 Demande relative au dossier générique portant sur 10 l'allocation des coûts et la structure tarifaire 11 d'Énergir. 12 Les régisseurs désignés dans ce dossier sont maître 13 Marc Turgeon, président de la formation, de même 14 que madame Françoise Gagnon et monsieur François 15 Émond. 16 L'avocate de la Régie est maître Amélie Cardinal. 17 La requérante est : 18 Énergir, S.E.C. représentée par maître Hugo 19 Sigouin-Plasse. 20 Les intervenants qui participent à la présente 21 rencontre préparatoire sont : 22 Association des consommateurs industriels de gaz 23 représentée par maître Paule Hamelin; 24 Fédération canadienne de l'entreprise indépendante 25

représentée par maître André Turmel; 1 Option consommateurs représentée par monsieur Jules 2 Bélanger; Regroupement des organismes environnementaux en énergie représenté par maître Franklin S. Gertler; Stratégies énergétiques représentée par maître 6 Dominique Neuman. Nous demandons aux participants de bien vouloir s'identifier à chacune de leurs 9 interventions pour les fins de l'enregistrement. 10 Merci. 11 LE PRÉSIDENT : 12 Merci, Madame Lebuis. Alors, permettez-moi, dans un 13 premier temps, de remercier le personnel de la 14 Régie qui a travaillé et travaille afin de 15 s'assurer que le tribunal puisse continuer 16 d'assumer l'ensemble de ses compétences. Même après 17 treize (13) ans, je suis toujours fière de voir les 18 efforts consacrés par le personnel afin que le 19 traitement des dossiers se réalise dans les 2.0 meilleures conditions. 21 Dans un deuxième temps, je tiens à vous 22 exprimer ma satisfaction de vous voir par vos 23 écrans et de constater que vous semblez être bien 2.4

et j'espère qu'il en est de même de vos proches.

25

1

2

3

5

6

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

2.0

21

22

23

24

25

Enfin, il s'agit pour la formation, pour une grande partie de l'été et pour moi, de notre première rencontre préparatoire virtuelle. Je compte sur notre sagesse à tous pour faire de cette expérience une dont nous nous souviendrons lors du retour, grandement souhaité, à la normale.

Je vais maintenant procéder aux consignes pour la tenue virtuelle de cette rencontre préparatoire.

L'équipe de la Régie ce matin, écran ouvert ou fermé, est composée de maître Amélie Cardinal, des analystes, madame Françoise Wong, de messieurs Jean-François Mondoux et Cyril Michaud, monsieur Guy Fortin, directeur, assiste aussi à la rencontre préparatoire.

Comme vous l'avez constaté, madame Lebuis est notre greffière audiencière et ainsi que notre organisatrice dans le « GoToMeeting ». Enfin, monsieur Claude Morin participe en tant que sténographe.

Nous allons d'abord entendre les informations d'Énergir et, par la suite, prendre une pause afin que vous puissiez préparer vos commentaires. Les participants interviendront dans l'ordre suivant : OC, ayant signifié sa présence

2.3

2.5

que pour ce matin, il passera le premier, et nous reprendrons par ordre alphabétique. J'invite les participants à s'identifier lors de chaque intervention.

Si au cours de la rencontre vous désirez intervenir, s'il vous plaît, signaler votre intention en utilisant la fonction « clavardage » en haut de l'écran afin d'ouvrir votre micro au moment de votre intervention et le refermer par la suite.

Par ailleurs, si vous n'êtes pas familier « GoToMeeting », sachez que madame Lebuis peut en tout temps fermer l'ensemble des micros dont le mien.

En ce qui a trait à la caméra, la Régie souhaite que celle des participants suivants demeure en fonction tout au long de la rencontre, soit la formation, maître Cardinal, madame Lebuis pour la Régie, maître Sigouin-Plasse et les témoins d'Énergir durant leur présentation et les questions des participants.

Pour ce qui est des avocats des participants, ils pourront fermer leur caméra, sauf au moment de poser leurs questions aux témoins d'Énergir et au moment d'exprimer les commentaires

de leur client. 1 La rencontre préparatoire est uniquement 2 enregistrée, donc il n'y a pas de diffusion sur le 3 site Internet de la Régie. Et par la suite, l'enregistrement sera mis en ligne sur le site Internet de la Régie. 6 Tout comme pour les audiences en personne à la Régie, il est interdit de filmer la rencontre, 8 de prendre des captures d'écran ou encore d'en enregistrer le contenu audio. 10 Maître Sigouin-Plasse, j'étais... je 11 n'étais pas encore... ma caméra n'était pas encore 12 allumée, mais j'étais présent au niveau du son. 13 Alors, vous pouvez prendre le café que vous voulez 14 chez Énergir, j'espère qu'il est bon. J'espère 15 qu'il sera à la hauteur de vos attentes. 16 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE: 17 C'est bon. 18 LE PRÉSIDENT : 19 Pour ma part, je vous dirais que je suis resté 20 fidèle à l'eau et c'est de l'eau de Longueuil. 21

24 Très bien.

Alors, on va continuer.

Me HUGO SIGOUIN-PLASSE:

22

23

1 LE PRÉSIDENT :

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

2.3

24

25

À la fin, Maître Sigouin-Plasse, parce que j'ai

regardé l'ordre du jour qui vous avait été

communiqué, alors à la toute fin, Maître Sigouin-

Plasse, si vous le jugez opportun, vous pourrez

faire des commentaires finaux à la Formation, là,

il n'y a aucun problème. Ça nous fera un grand

plaisir de vous entendre.

Alors est-ce que parmi les participants il y a quelqu'un qui veut ajouter un sujet à « Varia »?

Alors écoutez, je le laisse quand même ouvert, si jamais en cours de route il y a quelque chose qui vous vient en tête, une idée, vous le mentionnerez puis à ce moment-là on en discutera à varia mais pour l'instant je comprends qu'il n'y a pas de sujet à varia.

Alors, Maître Sigouin-Plasse, on est prêt.

La Régie est prête à entendre... à entendre vos témoins, votre panel, on va commencer par les assermenter.

Par ailleurs, j'aimerais que vous
m'indiquiez - c'est une curiosité personnelle comment le panel va fonctionner en panel. Parce que
je dois vous avouer qu'habituellement ils sont près

les uns les autres, ils peuvent échanger des 1 commentaires avant de répondre à la Régie. 2 Là, j'ai compris de votre part que vous avez pris la grande salle, ce qui est très bien pour le panel réglementaire, on est tout à fait 5 pour ça la grande salle chez Énergir. 6 Alors je veux juste savoir... s'ils ont besoin de temps pour se parler, bien ils peuvent 8 éteindre leur micro, se parler puis nous revenir. 9 Ce qu'on veut, nous, en fait, c'est qu'on veut que 10 vos témoins soient... le panel soit le plus 11 efficace et aussi le plus à l'aise possible. 12 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE: 13 Tout à fait. 14 LE PRÉSIDENT : 15 Alors, Maître Sigouin-Plasse. 16 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE: 17 Parfait. Tout le monde m'entend bien? Bonjour, 18 Monsieur le Président, Madame, Messieurs les 19 Régisseurs. Hugo Sigouin-Plasse pour Énergir, 20 S.E.C. C'est avec pratiquement un petit peu 21 d'émotion qu'on se présente devant vous par télé... 22 visioconférence. Effectivement, après ces longues 23 semaines de... d'hibernation, on a... on est 24

heureux de se voir, bien qu'on soit très loin les

25

2.4

2.5

uns des autres, donc... Et d'amorcer et de poursuivre cette... l'étude de ce dossier important pour Énergir.

Oui, Monsieur le Président, donc il y a avec moi, dans une salle de chez Énergir, avec toutes les mesures nécessaires de distanciation bien évidemment, madame Catherine Simard et monsieur Jean-François Tremblay, qui sont deux témoins qui participeront à la présentation pour Énergir des différents commentaires que vous avez sollicités dans votre dernière lettre A-257. Nous avons également monsieur Sylvain Tremblay qui, lui, est à distance malheureusement, n'a pas pu se rendre... se joindre à nous au siège social aux fins de la séance de rencontre de travail.

Donc oui, on va... puis je présume, comme le disent les autorités de la santé publique, on va... on construit l'avion... ou plutôt on pilote l'avion tout en le construisant, donc on va... on va avancer à tâtons peut-être dans les prochaines minutes puis on s'ajustera. Les témoins, comme on l'a... comme ils ont l'habitude de le faire, pourront se consulter ici à l'intérieur des murs d'Énergir pour vous donner la meilleure réponse aux questions que vous aurez. Et pour monsieur

2.3

2.5

Tremblay, bien écoutez on va vraisemblablement avoir un canal de communication et on vous le dévoile, c'est pas un secret pour personne, là, dans un... par texto à la marge, là, où monsieur Tremblay pourra nous signifier qu'il a un besoin de parler à ses collègues pour peut-être clarifier un élément qui aurait été avancé par l'un ou l'autre des témoins que vous avez devant vous. Si ça... ça convient à tous, c'est la façon dont nous envisagions fonctionner ce matin.

Évidemment, je me ferai le plus discret possible, l'objectif n'étant pas de, surtout avec les moyens technologiques nous avons, de faire... de retarder ou de faire quoi que ce soit qui serait de nature à retarder les discussions. L'important pour Énergir c'est de bien renseigner la Régie sur les prochaines étapes, en tout cas à tout le moins ce que nous percevons de notre côté comme étant les prochaines étapes en termes de preuve devant être amendée, à la lumière des discussions qui ont eu cours avec les experts de chez Elenchus.

Je me permets, puisque j'ai le crachoir,

Monsieur le Président, juste peut-être un petit

commentaire d'ordre procédural. J'ai compris d'une

discussion introductive entre le représentant de

dossier monsieur Bélanger et la greffière que, bon, OC n'est pas représentée par avocat ce matin. Bon, il y aura assermentation des témoins; Énergir, on n'est pas dans une... dans une audience où il y a une administration de preuve à proprement parler, sinon qu'une présentation de commentaires.

Alors c'est tout simplement un commentaire d'ouverture. Énergir n'en fait pas une objection, il n'y a pas de représentations par avocat de la part d'OC, on le comprend très bien, là, on s'ajuste, mais par... Je me permets de préciser que les circonstances actuelles nous permettent de faire ça, je crois.

Alors, Monsieur Bélanger, vous serez, le cas échéant, le bienvenu à poser des questions. Évidemment, si vous quittez... ici, régi le Tribunal, Monsieur le Président là, mais je voulais vous signaler que pour Énergir, dans le contexte actuel, ça ne posait pas problème.

Alors, sinon, sans plus tarder, Monsieur le Président, j'inviterais madame la greffière à assermenter les témoins pour que, par la suite, la présentation puisse être faite.

24

1

2

6

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

2.3

- 14 - Me Hugo Sigouin-Plasse

L'AN DEUX MILLE VINGT (2020), ce treizième (13e) 1 jour du mois de mai, ONT COMPARU : 2 3 CATHERINE SIMARD, chef de service à la tarification 4 chez Énergir - , ayant une place d'affaires au 5 1717, rue Du Havre. Montréal (Québec); 6 JEAN-FRANÇOIS TREMBLAY, analyste, ayant une place 8 d'affaires au 1717, rue Du Havre, Montréal 9 (Québec); 10 11 SYLVAIN TREMBLAY, conseiller sénior qualification 12 long terme, ayant une place d'affaires au 1717, rue 13 Du Havre, Montréal (Québec). 14 15 LESQUELS, après avoir fait une affirmation 16 solennelle, déposent et disent : 17 18 INTERROGÉS PAR Me HUGO-SIGOUIN PLASSE: 19 Q. [1] Alors, merci Madame la Greffière. Alors, si 20 vous pouviez afficher la présentation préparée par 21 madame Simard, notamment et je laisserais la parole 22 à madame Simard afin qu'elle vous en fasse la 23 présentation et vous dire qu'est-ce qu'il en est. 24

Mme CATHERINE SIMARD:

1

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

2.0

21

22

23

2.4

2.5

R. Donc, je peux commencer. Alors, bonjour à tous.

Afin de s'assurer de répondre à l'ensemble des

points soulevés par la Régie dans sa lettre sur la

planification de la rencontre, nous avons préparé

une petite présentation qui, je l'espère, permettra

à tous de mieux comprendre notre proposition quant

au déroulement des prochaines étapes. On peut

passer à la première diapo.

Donc, pour commencer, faisons un léger retour sur les derniers mois. Le vingt (20) novembre deux mille dix-neuf (2019), on a eu une décision procédurale sur la Phase 2B du dossier R-3867.

Le quatre (4) décembre deux mille dix-neuf (2019), Énergir posait ses commentaires quant à la répartition des sujets entre les volets 1 et 2 du dossier et sur l'impact du rapport d'Elenchus sur sa preuve.

À cette étape-ci, il faut comprendre qu'Énergir était préoccupé quant à la complexité de la méthode de fonctionnalisation proposée. Et compte tenu de certaines incompréhensions, d'une part et d'autre, elle jugeait que des séances de travail seraient bénéfiques pour la suite des

étapes.

2.4

Donc, ces rencontres ont eu lieu le dixsept (17) février et le deux (2) mars dernier. Et
ce fut très bénéfique pour Énergir puisque ces
rencontres nous ont permis de valider que l'expert
était non seulement d'accord avec le concept
général que soutenait notre proposition, mais
également pour mieux comprendre l'application de la
méthode à trois paliers. La méthode en question
s'est avérée plus simple d'application que ce que
nous anticipions.

Suite aux séances de travail, nous avons déposé la liste des points de convergence et de divergence entre notre preuve et le rapport de l'expert. À la lumière de ces rencontres, nous avons conclu qu'il serait requis d'amender notre preuve pour ajuster la méthode de fonctionnalisation des coûts, dans un premier temps, bien, de la fonctionnalisation des coûts des outils d'approvisionnement gazier, pardon, et d'ajouter certains éléments explicatifs sur certains points. Donc, c'est les deux points qui sont ressortis de notre communication, à ce moment-là. On peut passer à la diapo suivante.

Donc, maintenant la raison pour laquelle

nous sommes ici, virtuellement, du moins, voici nos commentaire concernant le déroulement de la Phase 2B. Mais avant toute chose, permettez-moi de réitérer que bien qu'Énergir juge qu'il serait requis d'ajuster sa proposition, le cadre conceptuel proposé, la proposition d'avoir une vision globale de nos outils ne changeraient pas.

1

2

6

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

2.0

21

22

23

2.4

2.5

La modification proposée toucherait principalement la méthode d'application du nouveau cadre conceptuel. La structure des tarifs qui en résulterait demeurerait la même. Donc, plus spécifiquement pour répondre aux points 2a et 2c de la lettre de la Régie nous souhaitons proposer de changer notre méthode de fonctionnalisation des coûts pour tenir compte de la méthode à trois paliers proposée par Elenchus.

Cet ajustement implique des modifications dans plusieurs sections de la preuve.

Je vais vous présenter trois tableaux en fin de présentation qui montrent ces sections-là en particulier. Ces ajustements impliquent des modifications qui sont, somme toute, majeures puisqu'on en discutera peut-être plus en détail plus tard, mais c'est beaucoup dans les chiffres que ça va se jouer.

Donc, on entend également ajouter de l'information relative à la nature des coûts d'approvisionnement, notamment sur la variation des coûts en fonction de la capacité d'utilisation, le fameux CU et la redistribution des coûts de fournitures au service de transport et d'équilibrage.

2.0

2.4

En ce qui touche le traitement des trop perçus et des manques à gagner en fin d'année, nous, de notre côté, on le voyait comme un élément également à ajouter à notre preuve, donc pas nécessairement comme un complément de preuve distincte.

Pour ce qui est du caractère exhaustif et de l'ampleur du travail, comme je le mentionnais tout à l'heure, plusieurs sections vont être touchées et l'ampleur du travail, surtout la mise à jour des nombreux tableaux et calculs et des nombreuses annexes sont présentement au dossier.

Donc, étant donné le volume de la preuve et le souci de simplicité, Énergir propose de déposer une nouvelle preuve complète qui remplacerait les preuves existantes et qui présenterait l'ensemble des éléments dans un seul et même document.

L'objectif serait de déposer, bon, un ou deux

documents évidemment, en fonction des sujets relatifs au volet 1 et volet 2, de déposer le tout au plus tard le trente et un (31).

1

2

5

6

8

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

2.0

21

22

23

2.4

2.5

Dans notre esprit, la segmentation proposée par la Régie tient encore la route, donc, il n'y aurait pas lieu de faire des modifications de ce côté. Et évidemment la traduction de tous les documents qui seraient déposés à ce moment-là suivrait dans les semaines qui suivent. Évidemment, on aimerait ça faire ça le plus rapidement possible, mais il faut quand même que les preuves soient terminées avant de pouvoir les soumettre à la traduction, donc, il pourrait y avoir un délai de quelques semaines.

Donc, on peut passer à la diapo suivante.

En fait, ce qu'on présente, dans les trois

prochaines diapositives, c'est à titre indicatif,

un survol des éléments qui pourraient être appelés

à changer dans la preuve actuelle. J'ai pris

principalement les preuves principales pour faire

cet exercice-là et notez qu'il pourrait y avoir

plus ou moins de détails qui changent, mais ça

donne quand même une idée de l'ampleur du travail.

Donc, on peut voir que dans l'ensemble, le début, là, nos objectifs, notre approche ne

- 20 - Me Hugo Sigouin-Plasse

- changeraient pas, mais ça serait vraiment dans le
- milieu de la preuve que ça se joue et ensuite pour
- ce qui est des tarifs, bien nous...
- 4 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE:
- Je vais remettre mon micro. Non, puis j'ai
- interrompu ma collègue du geste de la main, alors,
- je vais activer mon micro pour que tout le monde
- m'entende. C'est que je veux seulement m'assurer,
- 9 pendant que madame Simard aborde cette diapositive
- qui est quand même petite à nos écrans, en tout
- cas, à tout le moins à mon écran et peut-être juste
- pour m'assurer, est-ce qu'il y a une façon
- d'agrandir le contenu à l'écran, madame Le Buis,
- soit en agrandissant, en faisant un zoom plus
- grand, déjà, là, c'est mieux. Bon, oui, parfait.
- Tout en gardant l'ensemble des colonnes. Parfait.
- Ça sera déjà ça. C'est parce qu'on est... O.K.,
- c'est déjà mieux, merci beaucoup. Désolé, madame
- 19 Simard. Je vous remets la parole.
- 20 Mme CATHERINE SIMARD:
- 21 R. Donc, évidemment, comme je le disais, c'est les
- éléments des preuves principales d'Énergir,
- notamment la GM-5, Doc. 1 et les compléments qui
- ont suivi, pour lesquels on a fait cet exercice-là.
- Évidemment, il y a eu, je ne vous apprends pas,

beaucoup de documents supplémentaires entre les deux, puis ces documents-là également pourraient être appelés à changer du moins en partie.

2.0

2.3

2.5

Donc, pour nous, c'est sûr et certain que comme je le disais tantôt, c'était vraiment, étant donné le volume de la preuve au dossier et du souci de simplicité, de proposer d'avoir une nouvelle preuve qui tiendrait compte de l'ensemble des modifications et des ajouts.

Donc, dans les tableaux que vous voyez, bien, j'ai identifié chacune des sections avec une brève description. Quand j'ai... éléments modifiés, c'est principalement quand c'était la méthode de fonctionnalisation qui rentrait en ligne de compte. C'est sûr qu'étant donné qu'il y a beaucoup de chiffres dans les preuves, bien, à partir du moment où on faisait même des calculs de tarifs, il faudrait tout mettre ça à jour.

Je porte aussi à votre attention qu'il y a eu différents éléments qui pourraient être enlevés, bien, en fait, qui devraient être enlevés à la preuve, notamment sur la fonctionnalisation des conduites de Champion, puisque ce sujet-là a été traité, mais aussi, quand on parlait de sujets plus spécifiques comme, par exemple, l'outil de maintien

- 22 - Me Hugo Sigouin-Plasse

- des capacités FTLH qui n'est plus nécessairement 1 d'actualité au sein de ce dossier.
- Donc, c'est pourquoi, pour nous, il serait plus logique de déposer de nouveaux documents comme étant la meilleure solution. Donc, c'est ce qui conclut ma présentation.
- Me HUGO SIGOUIN-PLASSE:

6

- Q. [2] Merci, Madame Simard. Donc, évidemment, peutêtre... bon, ce document a été déposé, Monsieur le Président, sur le SDÉ de la Régie hier soir. 10 J'ignore si les participants à la présente 11 rencontre préparatoire ont eu l'occasion d'en 12 prendre connaissance auparavant. Vous annonciez en 13
- ouverture, Monsieur le Président, que nous 14 prendrions une pause à l'issue de cette 15 présentation-là. 16
- Donc, pour... de notre côté, ça fait le 17 tour. Évidemment, disponible pour répondre aux 18 questions que la Régie ou les intervenants 19 pourraient avoir à l'attention de... concernant de 20 ce qui vient d'être discuté par madame Simard. 21
- Merci. 22
- LE PRÉSIDENT : 23
- Merci, Maître Sigouin-Plasse. Alors, effectivement, 24 j'avais annoncé une pause après la présentation et 25

- 23 - Me Hugo Sigouin-Plasse

c'est ce qu'on va faire. Alors, effectivement, je n'ai pas la moindre idée si les... Moi, j'ai imprimé, il ne faut pas le dire à maître Dubois là, j'ai imprimé hier la présentation pour pouvoir la regarder tôt ce matin. Alors, je ne sais pas si vos collègues, des intervenants ont fait la même chose.

Alors, ce que je... il est neuf heures vingt-deux (9 h 22), ça roule bien. Je vais vous donner un temps de pause d'environ, je vous dirais, un bon vingt (20) minutes parce qu'il faut que je reparle avec mes collèques et aussi que, moi, je ferme ce...

Je vais vous expliquer comment, nous, on a décidé de fonctionner. On n'a pas une très très grande salle pour être plus séparé. La grande salle de la Régie étant... est présentement très très vide. Alors, moi, je vais donc suspendre le « GoToMeeting » avec vous puis je m'en vais dans une autre plate-forme avec mes collèques et mon équipe pour discuter du document de présentation de madame Simard.

Alors, je vous dirais qu'une pause de vingt (20) minutes et après ça, on va revenir.

Si vous vous mettez mettiez à « hold »...

1

2

3

5

6

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

2.0

21

22

23

2.4

PANEL ÉNERGIR Interrogatoire - 24 - Me Hugo Sigouin-Plasse

1 Me FRANKLIN S. GERTLER:

- Excusez-moi. C'est Franklin Gertler. C'est
- justement qu'est-ce que je voulais voir, c'est que
- tout fonctionne parce qu'avant de demander nos
- commentaires, je veux être sûr que tout le monde
- ovous m'entendez. Excusez-moi, mon vidéo ne marche
- pas.
- 8 LE PRÉSIDENT :
- 9 Qu'est-ce que vous voulez? Qu'est-ce que vous
- voulez exactement savoir?
- Me FRANKLIN S. GERTLER:
- Non, je voulais juste être sûr que l'audio
- fonctionnait pour que plus tard, si on demande,
- après la pause, des commentaires, on va être en
- mesure de les faire.
- 16 LE PRÉSIDENT :
- Oui. Alors, ce que je veux juste vous inviter à
- faire puis quand on va prendre... à la pause, ça va
- être officiel, coupé, coupé votre caméra parce que
- sinon, les gens qui vont l'avoir laissé, ils vont
- vous entendre. Moi, tantôt, je n'étais pas...
- j'étais dans l'antichambre puis j'entends. Alors
- donc, vous coupez vos micros et caméras pour que
- vous puissiez vous-même être tranquille avec votre
- monde et réfléchir avec vos analystes des... il y a

des analystes sur... présentement.

Ça vous va? Alors, il est neuf heures
vingt-quatre (9 h 24). Je vous dirais allons
jusqu'à dix heures moins dix (9 h 50). À dix heures
moins dix (9 h 50), la formation va réouvrir sa
caméra et ses micros. Alors, bonne pause et pour
ceux qui ont du café, bon café.

- Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :
- 9 Merci.

1

18

19

2.0

21

22

23

2.4

25

- 10 SUSPENSION
- 11 REPRISE
- LE PRÉSIDENT :

Parfait. Merci, madame Lebuis, de votre patience
avec moi-même. Merci à tout le monde. Alors, je
vais essayer de parler un peu plus fort. Madame
Simard, je vous remercie pour votre présentation et
d'avoir déposé le document hier.

D'entrée de jeu, je vous dirais que c'est effectivement une bonne idée, je pense, de redéposer une preuve complète. Une preuve nouvelle qui va avoir possiblement des morceaux qui sont encore bons pour être dedans, mais qu'on va pouvoir donc entrer dans son examen avec une pièce qui va être... donc on va pouvoir référer dans cette même pièce-là.

2.3

2.5

Vous comprendrez que pour notamment vos collègues, Maître Sigouin-Plasse, et pour la Régie, d'être sur trois, quatre pièces, de quelle version on parle, ce chapitre-là est bon, ce chapitre-là n'est pas bon. Je pense qu'on apprécie grandement le fait que vous consolidiez une preuve et une pièce. Donc, là-dessus, bravo. On vous dirait qu'on vous l'a probablement fortement suggéré, mais on n'a pas besoin de le faire et je vais vous dire, oui, qu'on est assez... on est assez satisfait.

D'autre part, vu que vous avez parlé, puis c'est votre monde à vous, ça va être le mien quand vous allez le déposer, vous avez parlé que c'est beaucoup de chiffres, hein! Il y a beaucoup de données, c'est le type, comment je dirais, de dossier pour ça.

Alors, j'imagine que vous allez envisager de pouvoir, à ce moment-là, prendre les données les plus contemporaines que vous allez pouvoir prendre. Vous comprendrez que le dossier, la première preuve est quand même... datait de v'là trois ans, sinon quatre. Le dossier, c'est un dossier qui roule depuis longtemps puis on espère finir cette phase-là de mon vivant à la Régie.

Alors, à ce niveau-là, ce serait

- 27 - Me Hugo Sigouin-Plasse

- intéressant de, effectivement, qu'Énergir prenne
 les données les plus contemporaines possible pour
 qu'on puisse voir l'impact, t'sais, l'impact le
- plus contemporain de tous ces... de ces données et comment elles vont se permuter.
- Alors, qu'en est-il? Si vous pouvez juste
 me donner une réponse sur la question de la
 contemporanéité des données.
- 9 Mme CATHERINE SIMARD:
- 10 R. Bien, en effet, c'est quelque chose sur lequel on
 11 s'est posé la question parce que, en passant au12 travers les nombreuses, les nombreux documents, on
 13 s'est rendu compte que, bon, il y avait des calculs
 14 qui étaient faits sur la cause tarifaire deux mille
 15 quinze (2015), il me semble, de mémoire.
- Donc, évidemment, on s'est dit que ce serait une bonne chose de mettre à jour, de mettre à jour avec des chiffres plus récents.
- Q. [3] Parfait. Merci. Je pense que... mon collègue Émond, François.
- M. FRANÇOIS ÉMOND:
- Q. [4] Oui. Vous m'entendez bien?
- Me HUGO SIGOUIN-PLASSE:
- Oui.

- 28 - Me Hugo Sigouin-Plasse

M. FRANÇOIS ÉMOND :

1

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

Q. [5] D'accord. Juste une question aussi pour madame
Simard sur la présentation. Puis je pense que c'est
à la page 4, quand vous parliez de la date du
trente et un (31) août. Ma préoccupation est sur la
traduction. Vous comprenez que dans ce dossier-là
on a fonctionné avec des experts anglophones qui
vont continuer de vouloir lire la preuve en
anglais.

Donc, je me demandais juste, et c'est dans votre monde à vous, pour reprendre l'expression de monsieur le Président, est-ce que vous aviez l'intention que, dès que vous avez des sections de terminées, les valider par un traduction pour éviter qu'on ait plusieurs semaines d'attente d'avoir une traduction ou si, quand vous nous dites que c'est au plus tard le trente et un (31) août pour la preuve finale, que vous avez espoir que ce sera plus tôt et que, au plus tard ou le trente et un (31) août, on pourrait espérer avoir la version anglaise complète?

Mme CATHERINE SIMARD:

23 R. Je dirais que dans un monde idéal, le trente et un
24 (31) août, ce qu'on souhaiterait déposer, ce serait
25 la version française et anglaise. Donc, oui, on va

- 29 - Me Hugo Sigouin-Plasse

- tout faire pour déposer avant le trente et un (31)
- août, mais se met un petit peu cette... cette date
- butoir-là, étant donné le contexte actuel et les
- autres dossiers dans lesquels on navigue en même
- temps.
- Q. [6] Bon, merci beaucoup.
- 7 LE PRÉSIDENT :
- 8 Merci, Monsieur Émond. Madame Gagnon, quelque
- 9 chose?
- 10 Mme FRANÇOISE GAGNON:
- Non, c'est beau. Ça a répondu à ma question.
- LE PRÉSIDENT :
- Merci, Madame Gagnon. Alors on est... je suis
- désolé, on est habitué de se parler depuis qu'on
- est en isolement, en confinement, on se parle par
- écran. Alors là, il ne faut pas que j'oublie de...
- il ne faut pas que j'oublie que je ne suis pas
- seul, on est plein de monde. Alors madame... je
- vais appeler Françoise, madame Gagnon. Alors
- écoutez, pour l'instant, pour ici, ça fait le
- premier pas qu'on voulait faire. Alors on va
- procéder, si vous le voulez bien, avec les
- intervenants, donc les participants à nos travaux.
- D'entrée de jeu... il est neuf heures
- cinquante-cinq-neuf (9 h 59), dix heures (10 h)

- 30 - Me Hugo Sigouin-Plasse

- maintenant. Option consommateurs avait annoncé...
- avait annoncé comme quoi il avait des
- disponibilités que ce matin, alors si vous voulez
- bien on va commencer par Option consommateurs.
- Donc, je m'adresse à ce moment-ci à monsieur
- Bélanger. Monsieur Bélanger, est-ce que vous allez
- avoir des commentaires ou des questions à livrer?
- 8 M. JULES BÉLANGER:
- Q. [7] Bonjour. J'aurais une question et un très bref
- commentaire.
- 11 LE PRÉSIDENT :
- 12 Si vous me permettez.
- M. JULES BÉLANGER:
- 14 O11i.
- LE PRÉSIDENT :
- 16 C'est parce que là je vais essayer de changer mon
- écran de place. Maître Sigouin-Plasse, est-ce que
- vous... est-ce que vous préférez que je fasse
- assermenter monsieur Bélanger?
- Me HUGO SIGOUIN-PLASSE:
- Très bonne... très bonne question. Écoutez, trop
- fort casse pas. Vous pourrez... je l'ignore, mais
- je vous invite à le faire, comme ça on aura couvert
- tous les cas de figure, là.

LE PRÉSIDENT : 1 Alors, Monsieur Bélanger, vous comprendrez 2 qu'habituellement une rencontre préparatoire, elle est dirigée par avocat. Il n'y a pas d'idéal, mais c'est le monde qu'on connaît, alors comme... comme maître Sigouin-Plasse l'a fort bien dit, trop fort 6 casse pas, alors avant de vous... avant de vous 7 donner la parole, je vais demander à madame LeBuis 8 de vous assermenter. ______ 10 EN L'AN DEUX MILLE DIX VINGT (2020), ce treizième 11 (13e) jour du mois de mai, a comparu : 12 13 JULES BÉLANGER, analyste pour Option consommateurs, 14 50, rue Sainte-Catherine Ouest, Montréal; 15 16 LEQUEL, après avoir fait une affirmation 17 solennelle, dépose et dit comme suit : 18 19 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE: 2.0 Monsieur le Président, avant de peut-être permettre 21 à monsieur Bélanger, je suis désolé, Monsieur 22 Bélanger de vous... d'intervenir comme ça avant que 2.3 vous preniez la parole, mais... puis là on 24 s'ajuste, quand je disais tout à l'heure on 2.5

- 32 - Me Hugo Sigouin-Plasse

s'ajustait. Mes collègues me précisent qu'il y 1 aurait peut-être un élément qu'ils voudraient 2 amener de manière supplémentaire à ce qui a été évoqué dans la présentation. Puis j'interviens maintenant, comme ça cette précision-là sera faite maintenant et les intervenants, les questions qui 6 pourront être posées par la suite, s'ils veulent 7 rebondir là-dessus je pense que c'est à-propos de 8 le faire maintenant, Monsieur le Président, si vous 9 me le permettez. En redonnant la parole à madame 10 Simard. 11

LE PRÉSIDENT :

- Donc, Monsieur Bélanger, on vous met en attente,
 vous êtes déjà assermenté, donc on a déjà un pas de
 fait dans la bonne direction et on retourne
 maintenant non pas la rondelle, mais la parole à
 madame Simard.
- 18 Mme CATHERINE SIMARD:
- 19 R. C'était seulement une petite précision concernant
 20 la preuve qui serait redéposée. Dans notre esprit,
 21 là, je voulais juste que ce soit... que ce soit
 22 clair, on le voyait comme étant deux documents, en
 23 fait, là, comme le volet 1 traité dans un document
 24 et le volet 2 traité dans un second document.

- 1 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE:
- Q. [8] Très bien. Est-ce que les échéances demeurent
- les mêmes pour l'une ou l'autre des... pour l'un ou
- 1'autre des deux volets, Madame Simard? Juste pour
- fin de précision.
- R. Évidemment... évidemment, on va... on va essayer de
- déposer le trente et un (31) août les deux... les
- deux documents, mais c'est sûr et certain que s'il
- y avait des enjeux de temps ce serait le volet 1
- qui serait... qui serait priorisé pour un dépôt le
- plus rapidement possible.
- Q. [9] Parfait, je vous remercie. Alors, Monsieur le
- Président, je vous redonne le contrôle.
- 14 LE PRÉSIDENT :
- Merci. Vous savez, vous savez, présentement il y a
- un contrôle, c'est vraiment LeBuis, et une chance
- d'ailleurs. Vous ne seriez pas tous là
- présentement. Alors donc, on peut retourner... on
- peut retourner la parole à... à monsieur de OC. Et
- je vous demanderais de, si c'est pas déjà fait,
- d'activer votre caméra. Merci. Et on vous écoute.
- 22 INTERROGÉS PAR M. JULES BÉLANGER :
- Q. [10] Oui, bonjour. Bien merci, Monsieur le
- Président, puis merci aux régisseurs de me
- permettre de m'exprimer comme un simple analyste.

Madame Simard vient de répondre à ma 1 question. Donc, je comprends que deux pièces seront 2 déposées, une portant sur le volet 1 et une portant sur le volet 2, si j'ai bien compris, Madame Simard? Mme CATHERINE SIMARD: 6 R. Oui, c'est exact. 7 Me JULES BÉLANGER : 8 Parfait. Excellent. Au niveau des commentaires, 9 donc je vais faire écho à ce que vous avez dit, 10 Monsieur le Président. Donc, nous étions heureux 11 d'apprendre qu'une nouvelle preuve complète sera 12 déposée avec des données qui, de ce que je 13 comprends de madame Simard, seront contemporaines. 14 Ça va faciliter grandement, de notre côté, 15 l'analyse des enjeux en Phase 2. 16 Il n'y a pas d'enjeu particulier au niveau 17 du calendrier, pour l'instant. Vous comprendrez que 18 notre expert, entre autres, réside aux États-Unis, 19 donc on ajustera probablement le tir à la fin de 20 l'été, mais une des préoccupations que nous avions 21 puis je la communique donc au régisseur est par 22 rapport au processus justement. Donc, notre expert 23

a été reconnu comme tel en Phase 3 du dossier qui

s'est terminé l'année dernière, je crois.

24

25

1

2

3

6

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

2.4

25

Et donc, il serait pas mal pertinent que le processus formel suite au dépôt de la nouvelle cote soit mis en place où on pourra déposer un budget de participation, j'imagine, ainsi que possiblement de préciser le cadre de notre intervention et de prévoir possiblement, si les contraintes de déplacement sont encore en place cet automne ou à l'hiver prochain, bien, que notre expert qui réside aux États-Unis puisse participer possiblement par vidéoconférence. Donc voilà c'était ma brève intervention. LE PRÉSIDENT : Merci, Monsieur Bélanger. En fait, oui, effectivement, il va y avoir... en Phase 2, il va y avoir la Phase 2b, il va y avoir... Après le dépôt de la...

Habituellement, comme ils ont procédé dans la première formation et comme ils procèdent dans les dossiers actuellement, il y aura un dépôt de preuve. Le dépôt de preuve sera fait. À ce moment-là, la Régie va émettre une première décision procédurale où elle va demander aux intervenants de pouvoir nous donner les sujets, les enjeux, le budget de participation et caetera que vous avez besoin pour pouvoir bien représenter votre cliente

là-dessus.

Et, après ça, nous, on va rendre un deuxième... on va prendre tout ça en considération et on va prendre à ce moment-là... Monsieur Bélanger, on va prendre une autre décision procédurale vous donnant exactement les paramètres dans lesquels on s'attend à ce que vous puissiez oeuvrer.

Et, donc, ça comprend naturellement avoir recours ou pas à un expert. Et voir, aussi, où on sera rendu. Comme on le sait, vous et moi, que la preuve va être déposée au mois d'août, le mois de septembre va être un mois occupé, les audiences...

Mais il n'y a pas juste les audiences, on s'entend, il y a aussi, il va y avoir des rencontres préparatoires, il va y avoir des séances de travail.

Alors, on va regarder l'évolution de tout,
Monsieur Bélanger, pour faire en sorte que votre
expert, puisse participer évidemment. Par
reconnaissance, on reconnaît que OC...
Reconnaissants... advenant qu'on reconnaît qu'OC
continue dans le dossier et qu'il doit jouer son
rôle, on va essayer, autant que faire se peut, de
donner tous les moyens pour qu'OC puisse le faire.

D'autre part, quand vous avez commencé

votre propos, vos commentaires, vous le savez, il

n'y a pas de simples analystes, il y a des

analystes et des avocats. C'est juste que les lois

sont différentes et les procédures sont

différentes, mais c'est... l'avocat, il n'est pas

assermenté parce qu'il est sous son serment

d'office.

Mais je veux dire... sinon... je veux dire

Mais je veux dire... sinon... je veux dire, lui aussi il a été assermenté. Il a été assermenté à vie et des fois, je vous dirais qu'il trouve ça un petit peu fatiguant, mais ça, c'est un autre dossier, je le réglerai quand je serai peut-être plus devant vous mais il n'y a pas que de simples analystes; il y a des analystes et des avocats, et ce qui fait les meilleures des causes qu'on a devant nous. Alors, merci Monsieur Bélanger.

Alors, on va reprendre, si vous le voulez bien, par ordre alphabétique. Alors, si je m'en rappelle bien, par ordre alphabétique, je m'en vais à l'ACIG, Maître Hamelin?

Me PAULE HAMELIN:

Bonjour, vous m'entendez bien?

LE PRÉSIDENT :

Moi, oui.

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

1	INTERROGÉS PAR Me PAULE HAMELIN :
2	Parfait. Alors, peut-être quelques questions de
3	précision à madame Simard.
4	Q. [11] Je vais à la page 3 de la présentation, si
5	c'était possible, Madame Lebuis.
6	Alors, au paragraphe, au premier
7	paragraphe, vous indiquez:
8	Bien qu'Énergir juge qu'il serait
9	requis d'ajuster sa proposition, le
10	cadre conceptuel proposé et la
11	proposition d'avoir une vision globale
12	des outils d'approvisionnement ne
13	changera pas.
14	Alors, je veux juste comprendre qu'est-ce
15	que vous voulez dire par le fait qu'il serait
16	requis d'ajuster la proposition, mais que
17	finalement, ça ne changera pas. Je veux juste
18	m'assurer que la preuve qui sera déposée, c'est la
19	nouvelle méthode d'application et qu'on ne revienne
20	pas, par la suite, en disant qu'il faut réajuster
21	la proposition. Je voulais juste être certaine de
22	bien comprendre?
23	LE PRÉSIDENT:
24	La question est pour madame Simard, c'est ça?
25	R. Oui. Je peux confirmer votre compréhension, en

effet, c'est vraiment la méthode de

fonctionnalisation que l'on veut ajuster et

intégrer, là, des éléments informatifs

supplémentaires, mais ça ne change pas le reste du

5 dossier.

6

Me PAULE HAMELIN :

Q. [12] D'accord. Pour ce qui est de la façon dont 7 vous allez compléter la nouvelle preuve, j'ai bien 8 compris des commentaires de Monsieur le président, là, qu'on va intégrer ça dans un même, dans un même 10 document et Volet 1, Volet 2, en fait, deux 11 documents possiblement pour Volet 1 et Volet 2. 12 Est-ce que c'est quand même possible d'avoir une 13 version où on va voir l'ancienne version, dans la 14 mesure du possible et les ajouts, donc, une forme 15 de méthode comparée, parce que naturellement, bon, 16 on a la preuve, telle qu'elle était puis les 17 modifications qui s'apportent. 18

Alors, je voulais juste voir comment on allait pouvoir voir le avant-après. Peut-être également pour les fins du rapport d'Elenchus, pour les fins de l'expert, j'imagine qu'on va vouloir voir quel était ce qu'on a considéré initialement, puis maintenant, les modifications.

19

20

21

22

23

24

Mme HUGO SIGOUIN-PLASSE:

1

2

5

6

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

2.0

21

22

2.3

2.4

2.5

Si vous me permettez d'intervenir sur cette question-là, Monsieur le Président, écoutez, puis j'ai aucune difficulté à ce que madame Simard puisse donner un complément de réponse, le cas échéant, là, je rebondis comme ça.

C'est très clair qu'Énergir va la définir, cette preuve-là, dans les prochaines semaines.

L'idée d'une refonte, j'emploie le terme, je ne suis pas sûr que c'est le terme qui a été employé, mais essentiellement, c'était pour s'éviter effectivement, comme vous l'avez signalé, Monsieur le président, qu'on ait plusieurs portions de preuves actives ici et là et qu'on se retrouve à faire du référencement à différents documents existants.

Alors, j'entends bien la préoccupation de ma consoeur parce qu'évidemment, s'il y a les idées qui ne sont pas nouvelles puis qui apparaissaient dans d'autres preuves auparavant, comment elles sont exprimées dans cette nouvelle preuve-là? Est-ce qu'on va pouvoir aider le lecteur à voir la trace originelle de cette idée-là qui provenait d'avant? On va vous avouer qu'à ce stade-ci, je ne suis pas certain de pouvoir, je ne pense pas

2.3

2.5

qu'Énergir va pouvoir vous répondre avec précision sur : est-ce que ça va être surligné? Est-ce que ça va guider le lecteur d'une manière précise, quant à une version précédente?

Je pense que l'idée de base qui a été communiquée par madame Simard, c'est de dire : à partir du mois d'août, puis je cède la parole ensuite au témoin pour me corriger, le cas échéant, et je n'ai aucun problème à ce que les témoins me corrigent là-dessus.

Mais ma compréhension c'est qu'à partir du mois d'août, nous allons avoir un document, ou, en fait, deux, là, Volet 1, Volet 2, maître, qui va nous permettre de poursuivre nos réflexions dans la Phase 2, sans nécessairement devoir faire constamment des références à la preuve passée et c'est sur la base de ces documents-là du mois d'août à venir que la Régie va rendre ou va examiner, va dérouler son... va poursuivre son examen.

Est-ce que ça fait en sorte que les preuves antérieures n'existeront plus? Non. Et je pense qu'elles ont été déposées au dossier, tant et aussi longtemps... Énergir n'a pas l'intention de les retirer du dossier mais pour fins de faciliter

l'examen, je pense que tous, collectivement, on 1 devra se rapporter, à partir du mois d'août, à ce 2 nouveau document-là qui est une refonte au goût du 3 jour qui prend en considération l'évolution des discussions entre Énergir et les experts.

> Mais malheureusement, puis je vous invite à compléter, Madame Simard, si je fais erreur, là, c'est difficile pour nous de vous dire exactement, Maître Hamelin, comment ça va se traduire dans le concret, là, cette preuve-là.

(10 H 14)11

6

7

8

9

10

25

Mme CATHERINE SIMARD: 12

- R. J'ai... je n'ai pas d'ajout à faire. Par contre, je 13 laisserais la parole à mon collègue Jean-François. 14
- M. JEAN-FRANÇOIS TREMBLAY: 15
- R. Je ne sais pas si ça peut aider pour compléter, 16 mais l'idée ici qu'on ait des discussion à 17 l'interne justement de voir est-ce qu'on mettait à 18 jour les preuves existantes dans... à l'intérieur 19 du nouveau cadre conceptuel actuel et de la 2.0 proposition en trois étapes de l'expert, ce qu'on 21 se rendait compte, là, c'est que c'était... c'était 22 quand même un exercice qui aurait été très 23 difficile puis qui aurait probablement très 24 complexe dans sa compréhension dans le traitement

du dossier.

2.3

Donc, il faut comprendre que le cadre conceptuel, donc de traiter les approvisionnements de façon globale, ça, ça ne changera pas comme on a dit tantôt et l'expert, d'ailleurs, est enchanté par cette façon de voir les outils d'approvisionnement. Par contre, c'est vraiment dans la méthodologie, où est-ce que là il amène une méthodologie en trois étapes, donc qui est quand même différente dans l'approche que ce que, nous, on avait comme proposition initiale. Donc, ça devient quand même assez difficile de concilier les deux approches. Donc, nous, on considérait que c'était beaucoup plus simple de refaire une nouvelle preuve, qui tient compte de cette approche en trois étapes.

Évidemment, les preuves qui ont déjà été déposées vont être au dossier, c'est des gens qui veulent faire un exercice pour voir les différences, ça va être possible de le faire, mais il faut comprendre que c'est vraiment une façon de fonctionnaliser et d'allouer qui est différente, qui est amenée par l'expert et que c'est difficilement conciliable. De là, notre conclusion que c'était beaucoup plus simple de refaire un

- nouveau document qui traiterait de l'allocation et de la fonctionnalisation des coûts.
- Q. [13] Parfait. Je posais la question parce que dans le... la présentation on faisait référence à certains éléments qui étaient... on parlait 5 d'éléments à modifier, ça c'était une chose, puis 6 on parlait également d'éléments à bonifier. Alors c'est pour ça que j'essayais de voir comment on va être mesure de... de traiter l'ancien du nouveau. Alors si, dans la mesure du possible, dans le cadre 10 de la preuve on est capable de... de faire les 11 distinctions, ce serait peut-être encore plus 12 facile, mais je comprends la... la difficulté. Je 13
- 15 Mme CATHERINE SIMARD:

14

24

25

voulais le soulever.

- R. J'ajouterais juste, pour conclure sur ce point-là, 16 que les sections qu'on dit qu'elles ne changeraient 17 pas on va les reprendre quand même dans le document 18 pour avoir une lecture quand même fluide pour pas 19 se promener d'un document à l'autre. Donc, il y 20 aurait vraiment un document qui est complet, qui 21 serait... qui serait autonome en lui seul, sans 22 avoir besoin de se promener d'une preuve à l'autre. 23
 - Q. [14] Parfait. Dans la lettre de la Régie, dans les éléments ou commentaires il y avait la question

2.5

des... à 2b), la Régie faisait référence au fait 1 qu'Énergir comptait déposer certains points de 2 réflexion soumis dans le rapport et non abordés dans sa preuve initiale. Je voulais juste savoir au niveau de ces points de réflexion-là quels étaientils, d'une part? Puis où j'imagine que ça va se 6 retrouver dépendamment dans le volet 1 ou volet 2. R. En fait, je ferais référence au tableau dans la 8 présentation, où est-ce qu'on a... il y avait une 9 colonne qui était « élément à ajouter », il me 10 semble, là. C'est à la page 5. Donc, « éléments à 11 bonifier ». C'est sûr que c'est pas un travail qui 12 est exhaustif, là, il y aurait peut-être d'autres 13 éléments, mais ça donne quand même une bonne idée 14 de dire : bon, bien par exemple au moment de parler 15 de la causalité des coûts des approvisionnements 16 gaziers, on vient mettre... on viendrait mettre 17 plus... plus d'explications, par exemple, sur le 18 lien causal entre les coûts et le CU. 19 Même chose pour la distribution des coûts 20 de fourniture au service de transport et 21 d'équilibrage, les fameux FOÉ et FOT, qui 22 viendraient être ajoutés dans des sections qui ne 2.3 nécessitent pas nécessairement de modifier notre 24 proposition. Donc, c'est de cette façon-là qu'on...

- qu'on voulait procéder.
- M. JEAN-FRANÇOIS TREMBLAY:
- R. Peut-être juste ajouter, c'est Jean-François...
- Évidemment, ces éléments-là sont déjà souvent
- couverts dans les preuves actuelles, si on parle
- par exemple du lien causal entre les coûts puis le
- CU ou même la nature des trop-perçus, manque-à-
- gagner, mais suite aux rencontres qu'on a eues avec
- 1'expert, ce qu'on se rendait compte c'est que la
- façon qu'on l'expliquait ou en tout cas le niveau
- de détail dans notre preuve n'a pas permis à
- 1' expert notamment de bien comprendre notre
- proposition. Par exemple, si on prend la nature des
- trop-perçus gagnés, on sentait que dans les
- rencontres qu'on a eues avec l'expert, on
- 1'expliquait différemment, d'une autre façon. Bien,
- on voyait qu'il semblait y avoir une grande
- ouverture, une meilleure compréhension de l'expert.
- Donc, souvent c'est des éléments à bonifier, c'est
- des éléments qui sont déjà traités dans notre
- preuve actuelle, mais qu'on veut emmener ou
- présenter différemment.
- Q. [15] D'accord. Justement, au niveau... on parle
- d'expert... Est-ce que je dois comprendre que la
- preuve d'Énergir va être essentiellement une preuve

interne là? Vous ne ferez pas appel à un autre expert dans le présent dossier?

3 Mme CATHERINE SIMARD:

R. Non. En effet.

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

Q. [16] Ma dernière question, c'est peut-être plus un commentaire puis ce n'est pas pour le panel, mais peut-être, plus à la formation. À partir du moment où la preuve va être traduite, on comprend, à ce moment-là, que le groupe Elenchus va pouvoir revoir cette preuve-là.

Je voulais juste essayer de comprendre comment on va fonctionner avec l'expert de la Régie. Est-ce qu'il va avoir à déposer un complément de rapport à son rapport initial? Je voulais juste essayer de...

Puis vous n'avez peut-être pas besoin de me répondre maintenant, mais on voulait essayer de comprendre comment ce rapport... cet expert-là de la Régie, va continuer à jouer un rôle dans le présent dossier.

Pour nous permettre, aussi, de notre côté, de considérer est-ce qu'il y a certains des intervenants qui ont déjà parlé d'avoir leurs propres experts? Notre position n'est pas définitive, de notre côté. Je voulais juste essayer

de comprendre comment Elenchus va jouer un rôle dans le présent dossier.

LE PRÉSIDENT :

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

2.0

21

22

2.3

24

2.5

Écoutez, il est évident qu'à la suite du dépôt d'une nouvelle preuve ou d'une preuve consolidée là, avec des parties qui vont être quand même bonifiées, comme le dit madame Simard, les parties vont probablement être... comme le dit monsieur Tremblay, évidemment qu'on va demander à l'expert qui a fait le travail initial, de regarder le tout et de consolider son rapport. Puis vous comprendrez qu'on a aussi, Maître Hamelin, on a aussi la... Il faut voir, aussi, que la Régie a décidé de fonctionner..., comme c'est un sujet qui est très spécialisé, la Régie a décidé de fonctionner comme ça pour permettre à ce que tout le monde parte avec la connaissance de quelqu'un qui a un éclairage plus particulier.

Vous comprendrez, aussi, que la formation n'est pas liée par le rapport. Le rapport est déposé. Le rapport a été demandé. On a fait, nous même, avec l'aide, notamment, du directeur Fortin, on a fait l'encadrement de ce rapport-là. On a essayé de voir comment le faire le plus généreux possible. Il est déposé et il appartient à tout le

monde.

2.3

2.5

Monsieur Tremblay disait que les séances de travail entre Énergir et Elenchus se sont bien déroulées. Vous avez bien remarqué que dans ces séances de travail-là, la Régie n'y était pas. On prend donc une distanciation vis-à-vis ça.

Est-ce que savoir si on le trouve bon ou pas bon? On ne le sait pas, ce n'est pas une question pour nous. Nous, on va juger de ce qu'on va entendre, de ce qu'on va lire à partir de l'instant où la preuve principale va être déposée.

Et, bien évidemment, il y aura, de la part d'Elenchus, soit une mise à jour, soit un rapport complémentaire. Je n'ai pas encore la façon dont ça va se faire, ce qui sera déposé au service de tout le monde.

À la suite de ça, vous pourrez faire des représentations pour votre cliente, Maître Hamelin, à savoir si vous jugez bon d'avoir un expert ou pas et ça sera à la Régie de décider, à ce moment-là, devant l'oeuvre complète, c'est-à-dire les besoins de tout le monde, la réalité de tout le monde, les délais dans lesquels on veut que ça soit traité. Et là, à ce moment-là, la deuxième, comme je le disais plus tôt, la deuxième décision procédurale viendra

donner l'examen complet de comment on va le 1 traiter, comment on va vous permettre de le 2 traiter. Cela étant dit, il y a des détails qu'on n'a pas encore réglé, mais c'est une bonne question. Me PAULE HAMELIN : 6 D'accord. Et j'imagine que dans un processus comme 7 ça, bien, on aurait... Pour ma part, je n'ai pas 8 participé aux séances de travail. C'est surtout les 9 analystes qui y étaient. On pourra, éventuellement, 10 j'imagine, pouvoir déposer formellement, j'imagine, 11 les rapports Elenchus et être en mesure de 12 questionner monsieur Todd ou les auteurs du 13 rapport, éventuellement. 14 LE PRÉSIDENT: 15 Tout à fait. À ce niveau-ci, le rapport Elenchus 16 est en preuve et donc, à ce moment-là, nous, dans 17 notre travail de... madame Simard travaille 18 beaucoup dans les chiffres, moi j'essaie de 19 travailler dans les calendriers, les chiffres sont 2.0 moins compliquées que les vôtres, mais des fois, 21 quand j'ai à concilier plein de choses, je vous 22 dirais que ce pas si simple. Alors, évidemment que 23 pour nous, on va aussi, lorsqu'il y aura soit des 2.4 séances de travail demandées ou il y aura, ne 25

serait-ce que l'audience, l'audience sur le fond,
évidemment, je veux dire, on va rendre disponible,
il va se rendre disponible à notre demande pour
pouvoir... monsieur Todd, pour pouvoir, à ce
moment-là, si vous avez des questions précises, si
vous voulez mettre, par exemple, en parallèle ce
qu'il peut penser versus la preuve qui est de la
preuve en chef, évidemment, vous aurez le pouvoir
de le faire, oui, il sera là.

Me PAULE HAMELIN:

11 Parfait.

12

13

14

15

16

17

18

19

2.0

21

22

2.3

24

2.5

LE PRÉSIDENT :

Je ne sais pas de quelle façon on va entendre...

parce que je dois vous avouer qu'on est tous en

train d'évoluer chacun dans nos bureaux ou bien

chez soi. Je vous dirais que les tribunaux ne sont

plus les mêmes déjà, on se transforme à grande

vitesse puis une chance, parce que vous et moi, on

peut dire que le monde juridique était quand même

un peu poussiéreux dans ce niveau-là. Alors, moi,

je trouve ça assez extraordinaire de voir comment

tout ça bouge.

Alors, possiblement qu'un expert qui vient de l'extérieur, mais qui est là pour peut-être deux heures (2 h), trois heures (3 h), peut-être que de

toute façon maintenant on va privilégier qu'il soit 1 via « GoToMeeting » puis... parce que c'est plus 2 simple pour tout le monde, il va être aussi généreux puis pouvoir aussi le voir en temps réel. Mais effectivement c'est des bons 5 commentaires. On va regarder tout ça pour essayer 6 de faire en sorte que c'est un dossier qui... c'est 7 une phase qui est souvent importante comme toutes 8 les autres et ne fera pas de coins ronds, là, on va 9 faire les choses comme on pense qu'elles devraient 10 être faites. 11 Me PAULE HAMELIN: 12 Je n'ai pas de doute là-dessus, soyez-en certain, 13 je veux juste, j'envoie, je ne veux pas être 14 impolie, j'envoie un courriel pendant que je vous 15 parle, à mon analyste pour savoir s'il a d'autres 16 questions puis... ça ne peut pas être aussi 17 automatique que quand on est présence l'un de 18 l'autre, je m'en excuse. 19 LE PRÉSIDENT : 2.0 Aucun problème. 21 Me PAULE HAMELIN : 22 Vous pouvez peut-être, à ce moment-là, continuer 23 avec les autres, si jamais je vois que j'oublie 24 quelque chose ou... 25

1	LE	PRÉSIDENT	:

Vous nous hélerai pour dire: j'ai un autre...

Me PAULE HAMELIN:

Je lèverai ma main, merci bien.

5 LE PRÉSIDENT :

9

13

15

16

17

18

19

2.0

21

22

23

2.4

25

6 Merci, Maître Hamelin. Maître Turmel.

7 INTERROGÉS PAR Me ANDRÉ TURMEL :

Oui, bonjour Monsieur le président. Bonjour aux

régisseurs et à tout le monde. Alors, nous, notre

point, j'ai un commentaire qui a été partiellement

répondu, une question, surtout, ce qui nous

importait effectivement, on est content de voir

qu'il y aura consolidation de preuve, là, dans un

seul ou deux documents.

Il nous importait, premièrement, qu'on ne perde pas l'ancienne preuve au dossier, la preuve déjà versée au dossier. Je pense qu'autant les témoins que le procureur d'Énergir nous a rassurés. Donc, là-dessus, je pense que c'est un point qui me semble réglé.

Et pourquoi que c'est important d'avoir, de conserver, entre guillemets, l'ancienne preuve déjà déposée et ne pas la perdre parce que nous, le deuxième point de trois qui nous importe, c'est de bien comprendre comment l'évolution, entre

5

6

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

2.4

25

guillemets de la pensée ou de la preuve Énergir s'est faite.

On dit, bon, la preuve a évolué conceptuellement par rapport à ce qui est présentement au dossier, mais on veut être capable de mesurer cette évolution-là, pour mieux la, entre guillemets, critiquer constructivement.

Et troisième point, ça, c'est une question... on a parlé, là, madame la témoin, a parlé de mettre à jour les données pour les rendre contemporaines, parfait, tout à fait, ça nous apparaît tout à fait pertinent. On veut s'assurer qu'on aura un moyen de mesurer l'impact des ajustements sur le résultat de l'exercice.

Donc, les données contemporaines sont faites et donc, c'est une question d'application, on veut s'assurer que les données qui vont être disponibles vont permettre de mesurer l'impact, si tu veux, là, avant et après. Alors, c'est un commentaire plus une question. Alors, je ne sais pas si ça appelle un commentaire de la part d'Énergir.

LE PRÉSIDENT :

Q. [17] Madame Simard, est-ce que vous avez quelque chose à ajouter là-dessus, sur ce commentaire-

- question?
- 2 Mme CATHERINE SIMARD:
- R. Je vais juste consulter mes collègues pour ne pas
- dire n'importe quoi.
- 5 Q. [18] C'est bien.
- M. JEAN-FRANÇOIS TREMBLAY:
- R. Oui. Bonjour, Jean-François. Donc, ce qu'on peut
- peut-être vous dire, c'est que notre intention,
- c'était... qu'on disait de réactualiser les
- chiffres avec des données contemporaines. En fait,
- on pourrait prendre le dernier plan
- d'approvisionnement là, par exemple, à la cause
- tarifaire deux mille vingt (2020). Et à l'intérieur
- de ça, bien on va avoir évidemment les coûts de
- transport, d'équilibrage qu'on connaît et qui sont
- plus à jour que ceux de deux mille quinze (2015).
- Par contre, et ce qu'on considérait, on
- voulait faire, c'était de proposer la nouvelle
- méthode, d'abord, répartir les coûts
- d'approvisionnements entre les différents services,
- évidemment. Et on va pouvoir évidemment les
- comparer avec, par exemple, la cause tarifaire deux
- mille vingt (2020) où est-ce que là on a une
- méthode qu'on applique actuellement qui sépare les
- coûts entre les différents services. Ça, ça va être

possible de le voir.

2

6

8

9

10

11

12

Par contre, on n'avait pas l'intention de refaire l'exercice avec les coûts contemporains, avec l'approche et la méthode qu'on a déposées en deux mille quinze (2015) qui est au dossier là.

Parce que, ça, ça commence à être très lourd là.

Maintenant, est-ce que plus tard dans le processus on pourrait répondre à des questions, à voir là; mais notre intention, ce n'était pas de reprendre la preuve qui est au dossier actuellement avec les coûts deux mille quinze (2015) et les coût mettons deux mille vingt (2020) là.

Je ne sais pas si Catherine ou Sylvain
voulait compléter par rapport à ce que je viens de
dire.

16 Mme CATHERINE SIMARD:

17 R. Pas de mon côté.

LE PRÉSIDENT :

Maître Turmel, est-ce que ça répond à votre

commentaire-question?

Me ANDRÉ TURMEL :

Bien, pas tout à fait, le commentaire sur lequel je reviens, c'est pour pouvoir... parce que là on nous annonce une... bien, comment dire, un changement conceptuel, si on veut là puis des données contemporaines. Nous, on veut être capable de
mesurer l'impact de la mise à jour des données,
hein, contemporaines, versus l'impact du changement
méthodologique. T'sais, il peut y avoir des...

T'sais, si les deux changent en même temps, ca peut être difficile. Puis là évidemment, on ne l'a pas encore vu, ça fait que c'est difficile pour nous de l'affirmer, mais ça peut être difficile de saisir d'où vient l'impact; est-ce que l'impact, il ne vient que du changement méthodologique ou ne vient que des données contemporaines? Je ne sais pas si vous me suivez, Monsieur le Président, d'être capable de bien suivre là d'où émane le changement pour le bien ou pour le pire, mais bien saisir les évolutions, surtout les passages d'où elles viennent là.

- 17 LE PRÉSIDENT :
- Hum, hum.
- 19 Me ANDRÉ TURMEL:
- Alors, je ne sais pas si le témoin peut répondre à
- 21 Ça.

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

- LE PRÉSIDENT :
- En fait, ce que vous nous dites, c'est : est-ce que
- c'est le passage de quinze (15) à vingt (20) ou
- c'est le passage de méthode? Est-ce que c'est la

méthode ou c'est...

2 Me ANDRÉ TURMEL:

6

8

11

15

16

21

2.3

24

Effectivement. Évidemment, effectivement. Peut-être

que ce que je vous dis là, c'est purement théorique

et ça ne matérialisera pas, mais peut-être que oui.

Et je pense qu'on aurait, c'est ce que je comprends

de notre discussion avec notre analyste, une

lecture beaucoup plus fine et nuancée de

1'évolution, si on est capable de bien

« distinguer », entre guillemets, les pommes et les

oranges ou les navets ou les radis, puis qu'est-ce

que c'est l'impact.

LE PRÉSIDENT :

Donc, si je comprends bien, Monsieur Tremblay, dans

votre réponse, c'est... Puis là je vais essayer de

changer mon écran de place et de peut-être pouvoir

voir les gens. Si j'ai bien compris, Monsieur

18 Tremblay, ce que vous proposez de faire, en fait,

c'est de prendre des données, des nouvelles

données, d'actualiser les données, de prendre votre

nouvelle proposition de méthode. Et ça, ça va être

ça que vous allez déposer. Mais, vous ne ferez

pas... vous ne ferez pas un comparatif. Vous ne

pensez pas présentement à faire un comparatif entre

la méthode de la première preuve et les chiffres de

9

10

11

12

25

deux mille quinze (2015) versus la nouvelle méthode
et les chiffres de deux mille vingt (2020). Est-ce
que j'ai bien compris?

M. JEAN-FRANÇOIS TREMBLAY:

R. Oui, donc si on veut être capable de voir une
nouvelle preuve le trente et un (31) août, c'était
pas dans notre intention, effectivement, là, de
remettre à jour le dossier de deux mille quinze

(2015) avec des chiffres contemporains plus une

nouvelle façon d'amener la fonctionnalisation

allocation basée, là, sur l'approche de l'expert à

trois paliers avec aussi les nouveaux chiffres.

Donc ça, c'est... pour nous, c'était... c'était pas

ce qui était prévu. Et nous, on le voyait un petit

peu, là, je sais qu'on a parlé que la vieille,

1'ancienne preuve demeurait au dossier, là, mais

nous on le voyait un petit peu comme : bien on a

déposé une preuve, la Régie a demandé l'avis d'un

expert, on trouvait qu'il y avait une approche, là,

une façon de voir les choses qui était

intéressante. On trouvait que c'était applicable,

donc dans notre esprit c'est un peu comme si on

retirait... Énergir retirait la preuve actuelle et

en déposait une nouvelle.

Je comprends qu'on ne le fera pas

2.5

1 physiquement, on va laisser la preuve au dossier pour que les gens puissent voir l'évolution, donc 2 on est au même point que d'autres intervenants 3 qu'on a entendus et la Régie, je crois. Mais l'idée ici c'était un peu ça, là, donc pour nous c'était comme si on déposait une nouvelle preuve complète, 6 volet 1, volet 2, puis que si on n'avait jamais 7 déposé de preuve en deux mille quinze-deux mille 8 seize (2015-2016), bien la Régie pourrait traiter le dossier et rendre une décision, là. C'est un peu 10 comme ça qu'on le voyait, mais évidemment on va 11 laisser... tout ce qui a déjà été déposé est au 12 dossier, donc les gens vont pouvoir quand même voir 13 l'évolution puis poser des questions, puis on va y 14 répondre, puis... dans la mesure, là, des besoins, 15 pour satisfaire tout le monde, pour que les gens 16 soient à l'aise dans l'évolution puis dans nos 17 prises de décision évidemment. 18 LE PRÉSIDENT : 19 Maître Turmel? 2.0 Me ANDRÉ TURMEL: 21 Bien écoutez, on attendra le dépôt de la preuve, 22 mais je vous annonce déjà que de la façon... sur 2.3 l'aspect physique et tout ça j'ai bien compris ce 24 que monsieur le témoin vient de mentionner. Et si,

2.3

2.5

dans la... lors du... bien si vous n'êtes pas en mesure, vous, la Régie, de le demander tel qu'on l'a demandé ici-même, le sous-entendu du moins, il est possible qu'on le demande en demande de renseignements pour tenter d'avoir... pour juste éviter qu'on se fasse dire que... que c'est impossible. Nous, on veut juste être capable clairement, sans faire travailler indûment les gens, d'être capable de mesurer l'évolution deux mille quinze-deux mille vingt (2015-2020) à l'égard des données contemporaines versus l'évolution du concept méthodologique, pour pas que notre jugement soit, entre guillemets, « faussé ».

Alors si la Régie... si, pardon, Énergir

Alors si la Régie... si, pardon, Energir peut déposer une preuve qui essaie de faire ça, tant mieux, de toute façon elle est maître de sa preuve, elle va le déposer... qu'elle pourra... qu'elle soit déposée. On vous annonce déjà que, nous, la FCEI, on va vouloir notamment questionner notamment cet angle-là. Voilà.

LE PRÉSIDENT :

Je vous dirais, Maître Turmel, ce que j'en comprends ce matin à dix heures trente-sept (10 h 37), ce que j'en comprends c'est que c'est pas dans le plan de match actuel. Je comprends, par contre,

1	du témoin qu'il est ouvert, après que la preuve
2	soit déposée, à répondre à des questions plus
3	pointues qui pourraient qui pourraient comparer
4	ou qui chercheraient à comparer certains éléments
5	de la première preuve ou des chiffres de la
6	première preuve. Je pense qu'il y a une ouverture
7	là. Je pense que ce que vous amenez est aussi je
8	dirais d'entrée de jeu intéressant. Alors ça a été
9	dit, c'est noté, on va faire la suite des choses.
10	Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :
11	Est-ce que est-ce que vous me permettez,
12	Monsieur le Président, de rebondir, là, sur les
13	derniers échanges.
14	LE PRÉSIDENT :
15	Oui, attendez.
16	Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :
17	Ou je peux je peux garder mes commentaires pour
18	la fin, vous m'avez invité tout à l'heure à venir,
19	mais je pense qu'on est dedans, là. Vous avez vu,
20	vous avez entendu monsieur Tremblay faire preuve
21	d'une grande ouverture. Évidemment, on essaie de se
22	projeter dans le temps sur qu'est-ce qu'on pourrait
23	recevoir comme questions à l'avenir. Vous avez
24	entendu monsieur Tremblay aussi vous dire les
25	difficultés techniques que ca pourrait poser. Je ne

voudrais pas qu'on... qu'on retienne de cet échange-là d'aujourd'hui qu'Énergir a ouvert la voie et a renoncé, le cas échéant, à faire des représentations dans le cadre des demandes de renseignements qui pourraient nous être formulées. Je fais ce commentaire-là, tout ce qui se dit aujourd'hui est sous réserve d'où on se trouvera en août, à la lumière des réflexions et de la preuve qui aura été montée, on comprend bien l'objectif poursuivi par la FCEI. C'est correct que maître Turmel en fasse mention. Il ne faudra pas se surprendre, par contre, que si en août, l'impossibilité demeure, qu'on invite la Régie à un certain pragmatisme pour évidemment tenter de faire avancer ce dossier-là autant que faire se peut. Bien que l'objectif n'étant pas de faire une objection, de ne pas communiquer de l'information, mais tendre vers une décision éventuellement sur la Phase 2b pour qu'on puisse

différents qui sont identifiés dans ses volets 1 et 2 de la Phase 2.

Bref, une réserve de droit, Monsieur le Président, que je formule. Voilà.

avoir des règles applicables en matière des

1

2

6

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

2.0

21

22

23

2.4

LE PRÉSIDENT : 1

Tout à fait. Et je pense que vous représentez bien 2 votre cliente. Effectivement, je comprends tout à fait votre position, Maître. Et Maître Turmel, je vais vous dire que nous, on va tout regarder ça. On 5 est là, en fait, pour entendre, en fait, vos 6 intelligences à tous. Et, évidemment, que nous... 7 et c'est le trait de généralement de toute décision 8 de la Régie parce qu'il y a différentes façons de 9 regarder les preuves, différentes façons d'évaluer 10 les DDR. Il faut toujours regarder la plus-value, 11 est-ce que la plus-value versus les efforts, et 12 caetera, versus le temps demandé. Nous on tranche 13 ici, c'est généralement dans cette phase-là qu'on 14 tranche. Alors, pas de problème, on a bien entendu, 15 Maître Turmel, on a bien entendu votre témoin. On 16 vous a bien entendu, Maître Sigouin-Plasse. On va 17 continuer et, évidemment, on va voir... on sera 18 plus à même, tout le monde, de constater par la 19 preuve à faire. 20 Maître Hamelin, est-ce que vous aviez... 21

Me ANDRÉ TURMEL :

22

24

Avec votre permission, Monsieur le Président... 2.3

Pardon... j'avais un petit commentaire. Alors,

j'aurais été déçu, presque, que maître Sigouin-2.5

1	Plasse ne fasse pas le commentaire qu'il a fait, ce
2	auquel je m'attendais là. Quand viendront le temps
3	des demandes de renseignement, il fera valoir les
4	droits qu'il fera valoir, mais je vais vous dire
5	quand même que le point a été bien traité. Je pense
6	qu'Énergir, mais surtout vous, vous compreniez
7	l'aspect méthodologique, l'aspect les
8	questionnements qu'on avait. Dernier commentaire en
9	quittant Je dois quitter à onze heures trente
10	(30) (11 h 30), vous m'excuserez à l'avance,
11	j'avais déjà un rendez-vous pré-établi, mais juste
12	pour ne pas paraître par désintérêt. Merci.
13	LE PRÉSIDENT :
14	Merci, Maître Turmel, et ça a été très, très
15	plaisant de constater que vous ça va bien aller
16	puis j'en suis fort content.
17	Alors, Maître Hamelin, est-ce que vous avez
18	une question ou un commentaire supplémentaire?
19	Me PAULE HAMELIN :
20	Non. Euh sans aller à l'encontre de mes
21	obligations de confidentialité, on m'a répondu :
22	« Super, merci! » Alors, je n'ai pas d'autres
23	commentaires.
24	LE PRÉSIDENT :
25	Merci. C'est effectivement Oui

- 66 - Me Franklin S. Gertler

- effectivement... c'est... Alors, Maître Gertler?
- Vous êtes là? Je vous ai vu.
- INTERROGÉS PAR Me FRANKLIN S. GERTLER:
- Est-ce que vous m'entendez?
- 5 LE PRÉSIDENT :
- Et je vous entends.
- Me FRANKLIN S. GERTLER:
- Merci beaucoup. Alors, je vais vous faire remarquer
- d'abord que le café est permis dans la salle
- d'audience chez Gertler et je voulais aussi
- m'inscrire en faux si, Monsieur le Président, vous
- êtes en train de prétendre que, comme Obélix, tous
- les avocats ont tombé dans la vérité dans leur
- jeunesse, lorsqu'ils étaient jeunes. Alors, je
- pense qu'il y en a quelques uns qui diraient le
- contraire.
- Euh... je vois que monsieur Schepper vient
- d'allumer sa caméra également et qu'il est avec
- nous. Euh... je veux juste avoir une précision
- parce qu'on a manqué le tout début de la réunion.
- Est-ce que vous vous attendiez à ce qu'on fasse un
- peu un exercice hybride? C'est-à-dire questions et
- commentaires et représentations tout en un? Ou on
- fera plus tard d'autres commentaires?

- 67 - Me Franklin S. Gertler

PANEL ÉNERGIR

- LE PRÉSIDENT : 1
- Moi, je vous dirais que c'est tout ensemble. 2
- Me FRANKLIN S. GERTLER:
- O.K.
- LE PRÉSIDENT :
- À moins que... vous savez on est en rencontre 6
- préparatoire... la Régie qui... parce qu'on a...
- Euh... je pense que normalement, comme gestion 8
- d'audience je suis assez souple. Alors... mais vous 9
- avez présentement le micro et la caméra, alors vous 10
- pouvez aller questions et commentaires. 11
- Me FRANKLIN S. GERTLER: 12
- O.K. Très bien. Alors, j'ai d'abord une ou deux 13
- questions pour le panel. 14
- Q. [19] Je regarde, dans votre présentation, les 15
- sections à modifier puis je veux juste savoir de 16
- vous, parce que je vois que dans certains cas, 17
- c'est aux pages 5, 6 et possiblement 7... 5 et 6 18
- surtout, il y a des documents ou des sujets qui 19
- vont être traités aux deux volets 1 et 2 de la 20
- section de la Phase 2b, si on peut s'exprimer 21
- ainsi. 22
- Je veux savoir de vous, puis j'imagine 23
- c'est... bien, je ne sais pas c'est qui, c'est 24
- probablement madame Simard, mais est-ce qu'il 25

serait possible de soit s'arranger pour que les

documents soient à usage unique, c'est-à-dire que

soit tout est dans un seul volet, ou bien d'une

autre façon qu'on ait des documents qui sont

vraiment de manière distincte, pour l'usage... par

rapport au Volet 1 et Volet 2?

7 Mme CATHERINE SIMARD:

R. Oui, absolument, je veux juste porter une petite

précision, en fait. Les tableaux qui sont

présentés, c'est la structure de la preuve

actuelle, si on veut. Donc, si on regarde par

exemple, les sections 5 et 6, à la diapositive

numéro 5, bien on parle de fonctionnalisation et de

tarification. Donc, c'est vraiment, c'est 2 sujets

qui sont dans deux volets différents, mais qui

étaient présentés, à l'origine, dans une même

preuve.

9

11

12

14

15

16

21

22

18 Ce qu'on va faire, ça va être vraiment de

segmenter, de façon claire, les sujets du Volet 1,

dans un document et les sujets du Volet 2, dans un

autre document.

Q. [20] O.K. Là, je ne me souviens pas, ou vous vous

souvenez mieux que moi, ça, c'est des documents,

des choses qui étaient dans les... de manière

séparée, depuis le début ou parce que depuis que la

- Régie a indiqué que parce que c'est une décision
- 2 2019-153, peut-être qu'on a établi les deux, les
- deux sujets. Alors, c'est la preuve actuelle ou
- c'est comme ça que vous l'avez présentée depuis le
- 5 début?
- R. C'était dans la preuve originale, si on veut,
- lorsqu'on voit les sections présentées, c'est
- vraiment la structure de la preuve originale qui
- était avant la segmentation déterminée par la
- Régie.
- Q. [21] O.K. Vous comprenez ma question? Finalement,
- c'est parce que c'est pour ne pas avoir à, comme,
- voyager entre différents documents puis de tenir
- compte ou ne pas tenir compte d'un volet, d'une
- part à l'autre.
- R. Non, exactement.
- Q. [22] De ne pas... dans un ou l'autre. Alors, est-ce
- que vous pouvez juste préciser davantage? Comme si
- je prends, par exemple, la section 5,
- « Interfinancement », est-ce que vous êtes en train
- de me dire que finalement, il va y avoir deux
- documents « Interfinancement Volet 1 » et
- « Interfinancement Volet 2 »?
- R. Non. Non, non, non, on va vraiment s'en tenir aux
- listes de sujets, à la liste de sujets identifiés

pour être dans le Volet 1, qui va être dans le

document sur le Volet 1 et la liste des sujets sur

le Volet 2 qui sera dans le document sur le

4 Volet 2.

1

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

Q. [23] C'est bon. Alors, ça m'aide à comprendre.

Certains éléments ont déjà été traités, Monsieur le

président, par... lors des questions de mes

confrères puis évidemment, lors de la présentation

9 également.

J'ai juste quelques éléments sur lesquels j'aimerais revenir. Nous avions une préoccupation par rapport à la traduction, mais ça semble recevoir un traitement satisfaisant. Évidemment, si jamais on s'en va, qu'est-ce qui nous attend lors d'une éventuelle audience de vive voix? Mais si vous faites des audiences où les experts, ce n'est pas juste leur témoignage, on comprend, où les experts doivent aussi suivre à distance. Mais ça pose des questions que moi, je ne suis pas expert là-dedans mais sur les questions de traduction simultanée et comment les gens peuvent suivre.

Peut-être la Régie va être obligée de déménager au bureau de l'Organisation international de transport, RIN, où il n'y a pas de... alors, il doit y a voir des salles à louer là-bas. Mais en

tout cas, je ne sais pas si la Régie va se pencher sur cette question-là, mais je vous soumets simplement.

LE PRÉSIDENT :

Si je peux me permettre, Maître Gertler, je peux vous dire que la Régie, présentement, depuis quelques semaines, il y a une équipe qui est dédiée et on est en train, ils sont en train de regarder toutes les cas de figure. Alors, le cas de figure que vous avez mentionné, effectivement, qu'on serait en train de... On aurait une audience qui serait tenue en français et qu'on aurait quelqu'un qui serait, soit au bout de la ligne ou soit à son écran et à son micro, oui, on est en train de regarder les possibilités qui se passent, si ça avance bien, pour que lui soit branché sur le micro de l'interprète, non pas sur le micro principal. Alors, oui, tout est en train d'être regardé. On espère tous, on espère tous qu'on va pouvoir se revoir de vive voix, de pouvoir se revoir. Mais, ça se peut fort bien aussi qu'on ne puisse pas ou ça se peut aussi que ce soit plus rentable que des gens de l'extérieur demeurent à l'extérieur, mais tout est en train d'être analyser par la Régie.

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

2.0

21

22

2.3

2.4

Me FRANKLIN S. GERTLER:

1

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

2.0

21

22

23

2.4

2.5

Merci beaucoup. Par rapport aux éventuelles

audiences et éventuelles ou autres parce qu'on

pense qu'il va probablement y avoir d'autres

séances de travail ou rencontres techniques, est-ce

qu'elles vont être cédulées? On va les connaître

assez d'avance ces dates-là pour être capable de

s'arranger ou de s'organiser en conséquence?

LE PRÉSIDENT :

En fait, je vous dirais, c'est comme tous... c'est comme les autres, les autres phases de ce dossier et comme... dans un dossier tarifaire. C'est-à-dire que d'abord et avant tout, ça nous prend une preuve, une preuve consolidée, qu'on va appeler, dans ce cas-ci, une preuve principale de l'assujetti, donc le demandeur. Et dès que ça est connu, effectivement on va pouvoir...

Je vous dirais, mon équipe, l'équipe de ce dossier, que je salue parce qu'ils ont travaillé pas mal fort dans les derniers temps, on est en train d'évaluer. On envisage toutes sortes de scénarios. Alors, on est... je ne voudrais pas qu'on perde notre temps. Je pense que ça va être utile, on envisage plein de scénario de calendrier, de temps, et caetera. Alors, c'est pour ça que la

rencontre préparatoire, quand Énergir nous a annoncé qu'ils songeaient à amender sa preuve principale et qu'ils nous ont... ils nous avaient offert d'ailleurs dans cette correspondance-là, de pouvoir en discuter en rencontre préparatoire au besoin.

2.0

2.4

2.5

Écoutez, pour nous, ça allait de soi. On veut bien comprendre qu'est-ce qui va nous arriver, pas dans les détails, mais je me suis trompée devant mon état, mais pas devant... pas nécessairement dans les détails. On veut savoir les délais. Bon. Alors, nous allons faire connaître après la rencontre préparatoire, nous allons vous donner quelques balises. On ne peut pas donner toutes les balises parce que je n'ai pas la preuve en chef. Et comme disait maître Hamelin, je n'ai pas non plus le rapport possiblement amendé de monsieur Todd, si il le juge, ce sera lui ça. Nous, on va lui demander s'il veut bien, mais ce sera à lui, hein! Moi, je ne donne pas d'ordre à l'expert qui est à la Régie ou pas à la Régie.

Alors, oui, on va essayer de faire en sorte que vous ayez le plus possible et particulièrement en tenant compte que vous avez travaillé avec des gens de l'extérieur, bien entendu.

1 Me FRANKLIN S. GERTLER: Très bien. Maintenant, un peu dans la même veine, 2 nous, on verrait d'un bon oeil un « hot tub » avec distanciation sociale. « Hot tub » pour les experts. Mais là, si j'ai bien compris, Gaz Métro... Énergir, excusez-moi, ne prévoit pas avoir 6 d'autres experts. Mais nous, on pense que ce serait quand même utile. Ça fait... jusqu'à date, ça fait 8 bien, ça fait du bien dans le dossier d'avoir des 9 rencontres un peu informelles pour déblayer le 10 terrain entre les experts. 11 Est-ce que c'est quelque chose que... en 12 tout ca, c'est quelque chose que, nous, on 13 recommanderait si cela était possible. 14 LE PRÉSIDENT : 15 Je vous dirais, je vous dirais, je reprends la 16 réponse que je vous ai faite précédemment. 17 Présentement, tout est sur la table. Il y a des 18 informations effectivement qu'on a eu ce matin, 19 mais je remercie... je remercie Énergir de s'être 2.0 rendue disponible et d'avoir amener son panel. 21 Donc, on comprend que la preuve, jusqu'à 22

preuve du contraire, on comprend que la preuve

consolidée sera une preuve interne. Donc, on va

prendre cet élément-là.

2.3

2.4

2.5

Mais, je veux dire, la Régie présentement, comme je vous dis, on est dans pleins de scénarios. On regarde, en fait, ce qu'on regarde, ce que nous, on veut comme formation parce que là, mes collègues vous pourriez aussi intervenir, ne vous gênez pas. Ce que, nous, on veut, on veut avoir sur ces sujets-là qui sont des sujets très complexes. On a une excellente équipe interne. Mais, on veut avoir le meilleur.

On veut pouvoir avoir le meilleur dans les recommandations, on veut avoir le meilleur de vous. Alors, on va faire en sorte de mettre en place les procédures et, selon nous, nous conduiraient à pouvoir avoir le meilleurs éléments pour qu'on ait les meilleures recommandations pour qu'on puisse avoir la meilleure décision. Alors, tout est sur la table.

Me FRANKLIN S. GERTLER:

2.3

2.5

O.K. J'achève, j'ai juste au niveau plus vraiment procédural. Je ne sais pas si j'ai bien compris et j'espère qu'on n'aura pas à faire requalifier les experts. Je pense qu'ils sont comme accueillis un peu pour toutes les phases, mais, si c'est pas l e cas, je vous... en tout cas, je ne sais pas. Pour notre expert, est-ce qu'on a besoin de refaire

l'exercice? Je ne vous entends pas, Monsieur le Président.

3 LE PRÉSIDENT :

Excusez-moi, j'ai fermé mon micro. Alors...

habituellement, c'est les gens qui ferment mon

micro. Alors ça va être évalué, mais il est fort

possible que vous devriez demander de nouveau

statut d'expert. Et on va regarder... comme je vous

ai dit, quand on va émettre après... après la

preuve, après le dépôt de la preuve, la Régie va

analyser prima facie la preuve, elle va regarder

donc les... ce que le... sans aller dans la... le

détail, mais regarder dans son ensemble et là, on

va juger à savoir effectivement si vous avez... si

les intervenants vous nous demandez des experts,

vous allez nous dire sur quoi ils vont agir et à

guelle qualification ils vont le faire. Et là, à ce

moment-là on sera à même de savoir si la

qualification qui a été faite dans la phase 3 vaut

toujours pour la phase 2, est-ce qu'il y a des

plaintes, etc. Donc, ça se peut aussi qu'on

requalifie tout le monde de façon très, très,

très... très, très simple. Tout ça est à voir.

Me FRANKLIN S. GERTLER:

25 O.K.

Me HUGO SIGOUIN-PLASSE:

2.4

Si vous permettez, Monsieur le Président, est-ce que je peux me permettre une intervention sur cette question des experts. Puis évidemment, j'entends votre signal, Monsieur le Président, la Régie, toutes les options sont ouvertes, la Régie s'ajustera au cours des prochaines semaines sur des quides ou des orientations d'ordre procédural.

Je me permets néanmoins de souligner que le dossier de... la phase 2, là, elle est ouverte depuis longtemps. Énergir, depuis longtemps, a signalé qu'elle n'avait pas d'expert, ce qui a même amené la Régie - c'est correct - à solliciter le concours d'un expert indépendant pour se faire accompagner dans ses réflexions.

Je ne nie pas - de toute façon le dossier parle de lui-même - qu'il y a eu des experts qui ont agi dans d'autres phases du dossier.

Je me permets un début de représentation là-dessus, mais je me réserve pour la suite.

J'ai... est-ce qu'aujourd'hui le dossier est fondamentalement différent pour les intervenants pour aujourd'hui s'adjoindre les services d'un expert, alors que depuis le départ de la phase 2, alors qu'Énergir a bien signalé qu'il n'y avait pas

d'expert avec elle, qu'il juge aujourd'hui qu'il est requis qu'il y ait des experts qui les accompagnent dans de dossier-là.

Et je me permets cette représentation-là parce qu'encore une fois, il faut essayer de tendre vers une certaine... une certaine agilité réglementaire si on fait atterrir dans ce dossier-là quatre experts, alors que le dossier a été ouvert en deux mille quinze (2015). Je... je soulève la question puis je réserve mes commentaires plus amplement.

Évidemment, on réagira aux orientations que la Régie aura... formulera pour la suite des choses, mais j'ai déjà un début de représentation que je vous formule maintenant.

LE PRÉSIDENT :

1

2

5

6

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

2.3

2.4

2.5

Je... Maître Sigouin-Plasse, je vous entends. Il n'y a rien... en fait, ce que j'essayais... ce que j'ai exprimé puis peut-être que j'ai été... ce que je veux dire à maître Gertler, que présentement la Régie, elle a... elle a sur la table plusieurs scénarios, avec plusieurs façons de faire. Ce qui nous importe, nous, c'est d'avoir la bonne façon de faire, avec la meilleure plus-value pour arriver à ce que cette phase-là se termine dans un... on se

comprendra vous et moi, là, ça ne se terminera pas en deux mille vingt (2020). On s'entend, là. C'est déposé en fin... fin août, alors... mais on veut regarder ça dans un... dans un calendrier qui va nous permettre que ça... que ça roule assez bien.

1

6

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

2.0

21

22

23

2.4

25

Si jamais la Régie venait ou si jamais, quand on va faire la procédure, quand on va faire la décision procédurale, il y a des intervenants qui veulent justifier d'avoir recours à un expert, ils le feront. Vous allez pouvoir, en toute...qui vient du Seigneur, pouvoir donner vos impressions de votre cliente. Et la Régie tranchera sur le mode procédural qu'elle entendra suivre et les besoins. Parce qu'il faut... vous savez... vous savez, le travail à la Régie, vous êtes tous là depuis assez longtemps, vous avez... vous avez, vous, Maître Sigouin-Plasse, puis vous le faites bien, vous représentez les intérêts de votre cliente. Donc, vous avez ces intérêts-là à coeur et vous fonctionnez avec le Tribunal, vous essayez d'aider le Tribunal à pouvoir faire son travail, comme les intervenants font chacun pour leur groupe ou pour leur cliente versus le Tribunal.

Moi, ce que je regarde, la formation et le Tribunal doivent respecter les droits fondamentaux

de votre cliente, les besoins qu'elle exprime. Elle veut qu'on tranche telle ou telle question. Donc, il faut que je puisse trancher sur ces questions-là. Et il faut que je permette le débat qui va être le plus susceptible de pouvoir vous rendre la meilleure décision.

Alors, je pense... et c'est ça qu'on fait dans tous les dossiers. Alors, on est loin encore de savoir si on va avoir un expert, trois experts ou dix (10) experts. On va commencer par recevoir une preuve consolidée. À partir de là, on verra les intentions. À ce moment-là, à partir de cette preuve-là, des intervenants et la Régie tranchera là lors décision procédurale.

Me FRANKLIN S. GERTLER:

1

2

6

8

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

2.3

2.4

2.5

Très bien. Une dernière chose, Maître... Justement, ma dernière chose, je veux juste vous dire que je ne sais pas trop si le ROEÉ est visé par votre commentaire parce que je pense, sauf erreur, que depuis deux mille dix-sept (2017), on a fait une demande de reconnaissance de monsieur Chernick dans la Phase 2 du présent dossier, du vingt-neuf (29) août deux mille dix-sept (2017).

Alors, c'est sûr que les choses évoluent,
mais je pense qu'on a déjà signalé depuis longtemps

que dans la Phase 2 on voulait voir l'expert et qu'il y avait une question de quand est-ce qu'il pouvait participer aux rencontres préparatoires, aux séances de travail et autres, à l'automne, aussi.

2.0

2.5

Euh... dernière chose, justement. Je comprends bien qu'on va avoir une nouvelle ou une modification, une mise à jour de la demande d'intervention à faire, puis il y a un nouveau budget à faire en vertu du nouveau, je l'espère... nouveau barème et pour ce qui est des frais, je vous demanderais, on ferait la demande formelle que la Régie consigne ça dans sa décision qui va venir sur la procédure.

Mais je voulais aussi voir si on ne pouvait pas avoir l'invitation de la Régie, justement de faire une demande de frais intérimaires pour les portions qui vont jusqu'à maintenant dans le dossier parce que nos experts puis nos analystes, tout le monde, ne se font pas payer pendant que le temps passe dans le dossier. Ce ne sont pas d'énormes frais, mais ça ferait du bien.

Je sais que monsieur Trudeau a beaucoup de poches, mais il n'en a pas prévu encore pour les avocats de la Régie. Alors, je vous ferai aussi la

1	demande de nous donner les instructions là-dessus.
2	LE PRÉSIDENT :
3	C'est noté.
4	Me FRANKLIN S. GERTLER:
5	Merci. Alors, je pense à Monsieur Shepper. Est-ce
6	que ça va? Ça fait le tour pour vous? Monsieur
7	Schepper? Ça fait le tour? Oui? O.K. C'est bon.
8	O.K. Merci beaucoup, Monsieur le Président.
9	LE PRÉSIDENT :
10	Merci. Merci à monsieur Schepper. On le salue.
11	Alors, Maître Neuman? Où êtes-vous?
12	INTERROGÉS PAR Me DOMINIQUE NEUMAN :
13	Là. Oui. Alors, bonjour Monsieur le Président.
14	Bonjour à tous les intervenants de la Régie. Alors,
15	monsieur Jean Schiettekatte, lui aussi, il nous
16	entend aussi, il es en ligne depuis le début de
17	l'appel.
18	D'abord, nous sommes d'accord avec la
19	proposition d'Énergir de déposer un document
20	nouvellement structuré plutôt qu'un suivi par
21	rapport aux anciens documents. On a entendu toutes
22	les représentations d'Énergir là-dessus, notamment
23	de monsieur Tremblay qui a bien précisé comment

Donc, c'est beaucoup plus utile de cette 25

cela serait fait.

2.5

manière, mais avec la nuance suivante. Ce qui pourrait être souhaitable, c'est qu'il soit exprimé dans le texte de ce nouveau document, aux différents endroits pertinents, à quels moments, à quels endroits, l'approche d'Énergir a été modifiée et en quoi donc, qu'il y ait une certaine élaboration sur cet aspect-là pour qu'on puisse bien suivre aux différents endroits ce qui a été modifié.

Et, éventuellement, pourquoi, mais pourquoi et peut-être, en grande partie, lié au rapport Elenchus et il pourrait être également souhaitable qu'Énergir mentionne au fur et à mesure de ce document, si elle apporte des nuances par rapport des nuances par rapport au rapport Elenchus.

En fait, plus précisément, qu'elle précise dans quel cas elle est en train de suivre ou de ne pas suivre ou de suivre différemment ce qui a été exprimé. Je parle des différents détails, pas seulement de l'approche globale qu'on peut trouver dans le rapport Elenchus.

Ceci étant dit, je ne sais pas si j'ai bien compris les propos de Monsieur le président, tout à l'heure. Je ne suis pas sûr s'il y aura ou il n'y aura pas éventuellement un rapport Elenchus révisé,

1	suite à cette preuve révisée d'Énergir ou on ne
2	sait pas encore et ça dépendra, ce sera à
3	déterminer plus tard. Je ne sais pas si la Régie
4	aurait une précision là-dessus?
5	LE PRÉSIDENT :
6	À l'heure actuelle, le scénario de demander je
7	m'excuse, Maître Neuman, je n'ai pas de chat mais
8	j'en un dans la gorge.
9	Il est prévu demander, suite à la
10	bonification ou à la preuve consolidée du mois
11	d'août, il est prévu demander à Elenchus de
12	compléter. De quelle façon il va compléter? Ça, ça
13	lui appartient et si il y a une volonté de
14	compléter aussi. Je pense que ça, c'est déjà fait.
15	Alors, oui, il y aura quelque chose, mais
16	je ne peux pas vous dire la forme que ça prendre.
17	Ça, je ne peux pas vous le dire.
18	Me DOMINIQUE NEUMAN :
19	D'accord, donc pour le reste, pour ce qui est,
20	j'avais d'autres questions mais qui ont été
21	répondues un eu plus tôt, notamment sur les volets
22	1 et 2, dans la documentation.
23	Pour ce qui est du calendrier, je sais
24	qu'il est trop tôt encore pour le connaître de
25	façon précise, mais est-ce que la Régie aurait

peut-être une idée des grandes lignes des dates du calendrier prévisible?

Je comprends que le calendrier ne se terminera pas en l'année deux mille vingt (2020), mais est-ce qu'on a quelque chose d'un peu plus... est-ce qu'on a quelques informations plus précises sur ce à quoi on pourrait s'attendre?

LE PRÉSIDENT :

1

2

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

2.3

24

2.5

Bien, comme j'ai dit à votre collègue, la formation a discuté et son équipe aussi, avec différents scénarios, Maître Neuman. C'est difficile à pouvoir nous prononcer.

Grosso modo, je vous dirais une audience fin d'hiver nous apparaît à peu près dans... nous apparaît à peu près dans un... assez réaliste, là. Bien, il faut voir nous-mêmes, vous savez, pour nous-mêmes aussi... pour nous-mêmes, prendre cette nouvelle preuve, la consolider avec ce qu'on avait déjà la première, fois, il faut cheminer, et cetera, pour vous permettre, il faut faire toutes ces procédures, procédurales, pour avoir donc une ou deux décisions procédurales, pour savoir ce que vous voulez faire avant, vous bougez, et cetera puis après ça, se prononcer sur comment on encadre, au niveau procédural, ce qu'on permet ou ne permet

2

3

5

6

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

2.0

21

22

23

24

2.5

pas et de quelle façon on veut que ça soit fait.

Alors, déjà ça, ça nous amène quelque part à l'automne, peut-être pas l'automne avancé, parce que je ne parle pas du mois de décembre, mais ça nous amène à octobre, du moins facilement et peut-être même début novembre.

Alors, il y a tout ça. Alors, nous ce qu'on va... ce que je réitère, c'est qu'on a plusieurs scénarios et plusieurs calendriers, plusieurs échéanciers.

Alors, on va être à même, je pense, très rapidement, quand la preuve va être déposée, on va être à même de pouvoir agir et de donner des instructions le plus rapidement possible.

Et on va essayer, dans la mesure du possible, comme c'est toujours, de prendre en compte, Maître Neuman, puis on n'est pas le seul dossier à la Régie. Il y a d'autres dossiers à la Régie sur lesquels vous participez. J'ai l'impression que le dossier d'Énergir va être déjà passé.

Me DOMINIQUE NEUMAN:

Je vous remercie beaucoup, ça termine mes questions et commentaires sur la présentation d'Énergir. Et finalement, j'ajoute que quant à moi, je pense que

2.3

2.5

beaucoup de gens sont d'accord, que la formule de la visioconférence préparatoire, je pense que ça fonctionne bien, je pense que c'est très apprécié et qu'effectivement, l'avenir ne sera plus comme ce qu'il a été avant. Qu'il faudra voir dans quelles mesures on pourra continuer avec ce genre de formule. Soit dit en passant, il faudrait quand même qu'il y ait un peu d'audience physique, réelle, de temps en temps, dans la salle réelle, sinon, il faudrait la louer à quelqu'un d'autre.

Et ça peut s'appliquer aux immeubles du centre-ville dans leur ensemble, aussi. Et donc en tout cas, O.K. quant à moi, puis quant à monsieur Schiettekatte, on est très satisfaits de la formule et je vous remercie.

DISCUSSION

17 LE PRÉSIDENT :

Merci, Maître Neuman. Alors, écoutez, je reviens plus au centre. Alors, ce que je vais faire, il est onze heures neuf (11 h 09). Je vais prendre, si vous voulez bien Maître Sigouin-Plasse, je regarde l'ordre du jour, là, on est presque rendu à la toute fin. Je vous demanderais, je vais prendre un dix minutes (10 min) si vous voulez bien, parce que je vais profiter du fait, bien profiter du fait que

- vous soyez tous..., vous avez tous l'air. Je vais

 prendre un dix minutes (10 min) de pause avec mon

 équipe pour m'assurer que s'il y a des dernières

 précisions qu'on voudrait obtenir, que je puisse

 vous les poser, pour les obtenir tout de suite puis

 ne pas être obligé de procéder, vous envoyer une

 autre lettre, vous allez me réécrire, et cetera.
 - Ça fait qu'on va prendre une pause. Il est onze heures dix (11 h 10), alors, nous allons revenir à onze heures vingt (11 h 20). Ça vous va?

 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE:
- 12 Très bien, oui, merci.
- LE PRÉSIDENT :
- Merci à vous.
- 15 SUSPENSION
- 16 REPRISE

10

11

- 17 LE PRÉSIDENT :
- Est-ce que Maître Sigouin-Plasse, est-ce que vous
- m'entendez bien? Vous m'entendez au moins un peu?
- Me HUGO SIGOUIN-PLASSE:
- Je vous entends très bien, Monsieur le Président.
- LE PRÉSIDENT :
- Parfait. J'aime ça quand vous m'entendez.
- LA GREFFIÈRE :
- Donc, on invitait maître Turgeon à recommencer, si

- je comprends bien?
- 2 LE PRÉSIDENT :
- 3 Vous comprenez bien.
- 4 LA GREFFIÈRE :
- Parfait. Donc, on démarre l'enregistrement. Merci.
- 6 LE PRÉSIDENT :
- C'est bon de le démarrer maintenant. Alors écoutez,
- j'ai fait le tour avec ma formation et avec mon
- 9 équipe interne et on n'aura pas besoin de détails
- additionnels, Maître Sigouin-Plasse.

Alors je tiens aussi à remercier Énergir d'avoir rendu le panel disponible à la Régie. C'est

grandement apprécié, la souplesse de tout le monde

aussi, hein, c'est réconfortant de voir que les

dossiers continuent puis de voir qu'on est capables

de fonctionner.

17

18

19

2.0

21

22

2.3

2.4

2.5

Alors écoutez, à moins que j'aie un avis d'un de vos confrères qui a oublié quelque chose ou qui veut... je serais prêt à terminer la rencontre préparatoire, là. Je tourne les caméras pour voir si je vois des mains levées, je n'en vois pas.

Alors écoutez, j'ai à vous dire que les points de l'ordre du jour ont été discutés. Il me reste donc à conclure.

La Régie fera connaître prochainement la

2.3

2.5

procédure qu'elle entend suivre pour l'examen de la phase 2 du présent dossier. Vous comprendrez qu'à ce moment-là, ça va n'être que de conclure suite à ce qu'on a entendu, vers quoi on s'en va, mais on n'ira pas dans un détail très, très, très, très précis, là. On va aller... on va se rendre au moins jusqu'à la fin de l'été pour vous dire quelles seraient les prochaines étapes qu'on voudrait faire.

Alors je voudrais aussi remercier
l'ensemble des participants, dont le personnel de
la Régie, pour la bonne tenue de cette rencontre
préparatoire parce qu'on a... je dois vous avouer,
Maître Sigouin-Plasse, que nous, on a eu la chance,
on s'est pratiqués au début. On n'a pas eu...
personne n'a pris votre place, remarquez, on n'a
pas un Sigouin-Plasse de la Régie, mais on a eu
quand même - parce qu'ils me connaissent, ils ont
dit il faut faire pratiquer maître Turgeon parce
que, lui, les pitons, il ne connaît pas tellement
bien ça et ça risque d'être dangereux - alors donc
on a eu la chance. Alors on a un soutien technique
qui n'est pas loin de nous et qui... qui fait
des... nous rassure beaucoup.

J'en profite et merci, Monsieur Émond.

2.4

2.5

Naturellement, on a assermenté des témoins, alors les témoins sont libérés. Votre... ça finit, là, vous n'êtes plus assermenté, à onze heures vingtcinq (11 h 25) vous n'êtes plus assermentés. Vous pouvez maintenant vaquer à toutes les occupations que vous voulez, vous n'êtes plus assermentés.

Alors je veux vous dire que
l'enregistrement et les notes sténo... les notes
sténo, il va y avoir un délai. Ça fait partie des
choses, hein, parce que là c'est... notre
sténographe est là mais lui aussi il travaille de
l'extérieur avec son personnel, il va y avoir un
petit délai dans la production des notes sténo.
Habituellement, on les a le lendemain. Vous ne les
aurez pas le lendemain, vous allez les avoir dans
le meilleur délai et on remercie le service de
sténographie de pouvoir continuer à... à nous les
livrer. L'enregistrement va être aussi mis sur le
site de la Régie.

Alors il me reste à vous souhaiter une bonne... une bonne fin de journée et au plaisir de vous revoir bientôt et... et aussi de vous dire de faire attention à vous et aux vôtres. On a juste une santé dans la vie puis c'est important, je veux vous avoir pour les débats de fond, alors je veux

1 que je vous restiez là et je veux vous avoir, je veux qu'on puisse vous poser des questions, qu'on 2 puisse vous redire ce qu'on va avoir à dire pour vous rendre, on l'espère, une bonne décision. Maître Hamelin, je sais que votre micro est allumé, est-ce que vous voulez dire un mot? 6 Me PAULE HAMELIN: Non, c'était juste pour vous remercier également. LE PRÉSIDENT : 9 Bien écoutez, c'est... c'est apprécié, c'est 10 apprécié et je vous dirais on va... on va faire en 11 sorte que ce dossier-là, je réitère, il va bien 12 fonctionner parce que vous êtes là et parce qu'on a 13 des gens qui nous soutiennent. Alors bonne fin de 14 journée à vous. À bientôt. 15 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE: 16 Merci. 17 Me PAULE HAMELIN: 18 Merci, au revoir tout le monde. 19 Me FRANKLIN S. GERTLER: 20 Merci, au revoir. 21 Me DOMINIQUE NEUMAN: 22 Merci. 23 AJOURNEMENT DE L'AUDIENCE 2.4

2

3

6

SERMENT D'OFFICE:

Je soussigné, Claude Morin, sténographe officiel, certifie sous mon serment d'office, que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes recueillies par moi au moyen du sténomasque, le tout conformément à la Loi.

9

ET J'AI SIGNE:

11

10

12

13

14 Claude Morin, sténographe officiel

Tableau #200569-7.